



ADA Pays de la Loire
Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire

L'ABEILLE

libre

- ➔ **DOSSIER SUR LE RÉEMPLOI DES POTS DE MIEL**
- ➔ **NETTOYAGE DES CADRES BOIS À LA SOUDE CAUSTIQUE**
- ➔ **OBSERVATOIRE DE LA MIELLÉE DE CHÂTAIGNIER**
- ➔ **LE ROBINIER FAUX-ACACIA**
- ➔ **PROTECTION DES RUCHERS CONTRE LE FRELON**

LE JOURNAL DE LA FILIÈRE APICOLE LIGÉRIENNE


**ADA PAYS
DE LA LOIRE**

MAI 2026

N° 20

ÉDITO

La tranche de la médaille



Chères et chers éleveur.se.s de mouches à miel, bonjour.

Ça m'énerve ! Pourquoi y a-t-il toujours un revers de la médaille ? Cette belle semaine officiellement printanière mais officieusement estivale, a « fait pisser » le nectar de pas mal de fleurs comme jamais et les abeilles en ont rempli copieusement les alvéoles de leur ruche. Joie. Seulement, il n'y a pas que les alvéoles qui ont été arrosées. En tapant les cadres de greffage notamment, on en met partout : les

abeilles, les gants, les fringues, les chaussures ... et tout devient collant, un carnage.

En ce début d'année, ma liste de ces revers de médaille est bien longue :

Le plaisir oculaire face à la beauté d'un champ de colza en fleur gâché par la présence d'un « pulvé » en son milieu. La réjouissance d'utiliser un chalumeau tout neuf pour allumer mon enfumoir, mais qui lâche tellement de pression de gaz que le pièzo ne fonctionne pas.

La joie d'avoir trouvé un nouvel emplacement idéal de rucher certes un peu éloigné mais disgraciée par la montée des prix du carburant.

La furieuse volonté, en sortant de chaque réunion du GIEE, de réaliser 3 comptages varroas cette saison pour finalement se laisser bouffer par le quotidien.

L'envie de continuer à transhumer sur le tournesol ternie par la faiblesse grandissante des rendements. L'espoir d'une pression moins grande du frelon à pattes jaunes avec la première prise d'un fondatrice dans un piège qui s'estombe rapidement avec la somme des prises journalières.

L'impatience de goûter un nouveau miel : le « colzacacia » et qui apporte malheureusement la preuve que le dérèglement climatique est en cours.

Le contentement de porter l'écoute et la voie de la confédération paysanne au conseil d'administration de l'ADA sauf quand c'est son tour de rédiger un édito en pleine saison.

La ferveur des échanges sur le réseau virtuel des apiculteurs entaché par des débats houleux entre le modèle d'apiculture Bio et le modèle d'apiculture conventionnel. On me glisse dans l'oreillette à ce propos que cet édito peut être l'occasion

pour dire que les apiculteurs ligériens restent avant tout unis par des problématiques et des visions communes malgré les tensions qui peuvent parfois apparaître : ce qui nous lie est bien plus important que ce qui nous sépare ! Dans ce contexte il reste important de toujours aborder avec respect les choix techniques et les pratiques des autres apiculteurs, que ces derniers soient en Bio ou en conventionnel.

Le signe positif que l'apiculture ligérienne se porte bien, un nouveau fournisseur s'installe à Angers, mais gare au monopole insidieux.

Le déploiement des panneaux photovoltaïques qui contribue à notre autonomie énergétique, alors que leur installation (avec un lobbying massif offrant un complément de revenu illusoire) n'ont aucun sens sur les terres agricoles.

Je m'arrête là. A vous de la compléter en laissant libre cours à votre imagination.

Puis, parmi tous ces motifs d'agacement, un sentiment de petite victoire est apparu sans crier gare. Il y a quelques jours, je retombe par hasard sur la vieille brosse à balayer les abeilles, reçu d'un apiculteur amateur qui m'a mis ma première ruche entre les mains, et dont j'en avais même oublié l'existence. Elle m'a tout simplement permise de d'améliorer mon confort de travail et de diminuer drastiquement les séances de lavage.

L'idée d'une troisième position, alternative, de la médaille est donc possible : sa tranche !

Et quand on regarde la tranche d'une médaille, on peut avoir un œil d'un côté ou de l'autre de la face, c'est pratique. Même si la tenue de celle-ci sur la tranche peut paraître aussi fragile que l'exercice d'un équilibriste, rien ne nous empêche de la tenter. Trouver cette 3ème voie à tous les revers de ma liste ci-dessus serait trop long, là encore, je vous laisse gérer. Mais si vous n'y parvenez pas, pourquoi n'iriez-vous pas chercher une solution du côté de l'ADA parmi ses nombreux outils, comme par exemple le numéro que vous avez entre les mains ou sur votre écran ?

Autant être bien armé car la vie est un combat, surtout lorsqu'on est animé par une passion aussi méconnue et insignifiante que la nôtre dans le paysage agricole. Continuons à nous battre dans nos petites misères quotidiennes ou pour des causes avec plus d'enjeu, en regardant la tranche de la médaille. Car comme le disait Bertolt Brecht : « quelqu'un qui se bat peut perdre, mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu »

JACKY BOUNAUDET,
administrateur de l'ADA Pays de la Loire

SOMMAIRE



LA VIE DE L'ASSOCIATION 4

- La vie de l'ADA Pays de la Loire 4



DOSSIER RÉEMPLOI DES POTS DE MIEL 10

- La loi AGECE et les objectifs de réemploi 11
- La Responsabilité Élargie du Producteur (REP), les différentes filières et leur déclarations 11
- Éco-organismes agréés : panorama et obligations pour les metteurs sur le marché 14
- L'Identifiant Unique (IDU) : preuve de conformité à la Responsabilité Élargie au Producteur 17
- Rappels sur les obligations liées à l'affichage de l'Info-tri sur vos emballages 18
- Le développement de la consigne du verre en Pays de la Loire 19
- Externaliser le lavage de ses pots, une mesure qui a un coût 20
- Remorque lave-vaisselle mobile 23
- Etiquettes hydrosolubles et réemploi de pots : témoignages d'apiculteurs 24
- Emballages pour le miel : ce qu'il faut savoir sur le plastique, le verre et les obligations à venir 35
- Le réemploi de pots de miel en Pays de la Loire : résultats d'enquête 37



LE COIN DES PROS 44

- Nettoyage des cadres bois à la soude caustique 44



MIELLÉES ET RESSOURCES MELLIFÈRES 48

- Observatoire Châtaignier 2025 48
- Le robinier faux-acacia : écologie, gestion forestière et impacts sur les milieux naturels 58



SANITAIRE 62

- Portrait de structure Section apicole du GDS44 62
- Bilan de deux années de banc d'essai de matériel de protection des ruches contre le Frelon Asiatique 64
- Alerte et mise en garde quant à l'arrivée de l'acarien Tropilaelaps sur le territoire national et au sein des colonies d'abeilles 67

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre bulletin précédent, dans l'article « Plantons pour les abeilles : quatre apiculteurs ligériens s'engagent pour la biodiversité » l'exploitation « Miel et Loire » n'est pas en Bio alors que l'exploitation de Julien Orain l'est.



La vie de l'ADA Pays de la Loire

Nous vous proposons de revenir dans ce bulletin sur les principales actions menées par l'ADA Pays de la Loire de novembre 2025 à mars 2026. Liste non exhaustive !

VIE DE L'ASSOCIATION

DES NOUVEAUX ENTRANTS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE

Lors de l'Assemblée Générale 2026 de l'ADA Pays de la Loire un renouvellement important des représentants du collège 1 (apiculteurs professionnels, pluriactifs, porteurs de projets et GAEC adhérents en leur nom propre) au sein du Conseil d'Administration de l'ADA Pays de la Loire.

Anne Gourin, Thierry Cocandea, Christophe Plouviez et Nicolas Roux ont quitté le Conseil d'Administration de l'ADA Pays de la Loire. En parallèle une place restait vacante depuis l'Assemblée Générale 2025.

Ils ont été remplacés par Ulysse Hoft (72), Ludovic Lerdu (72), Fabien Duveau (49), Vivien Piveteau (49) et Mickaël Massé (85).

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et remercions l'ensemble des administrateurs (entrants, sortants et aussi ceux qui poursuivent leur mandat) pour leur implication et le temps qu'ils consacrent à la gestion de l'ADA !

EXPÉRIMENTATIONS, COLLECTE, ANALYSE ET DIFFUSION D'INFORMATIONS

RÉDACTION DE FICHES INFORMATIVES SUR LES CULTURES DE COLZA ET DE TOURNESOL

En partenariat avec le réseau des ADA et l'ITSAP, et en partie grâce à un financement InterApi, l'ADA Pays de la Loire a participé à la rédaction de deux fiches informatives, respectivement sur les cultures de colza et de tournesol. Ces fiches ont été distribuées en version papier aux apiculteurs adhérents de l'ADA et sont disponibles en accès libre via le site internet de l'ADA.

COLLECTE D'ÉCHANTILLONS DE CIRE UTILISÉE PAR LES APICULTEURS LIGÉRIENS

L'ADA Pays de la Loire participe à un projet du réseau des ADA en partie subventionné par InterApi : la collecte et l'analyse de cires gaufrées utilisées sur les exploitations apicoles. L'ADA a commencé à collecter des échantillons provenant d'exploitations ligériennes et va les envoyer à un laboratoire d'analyse. Une synthèse des résultats sera rédigé en courant d'année permettra d'identifier les principaux contaminants retrouvés dans ces cires. Un travail semblable avait déjà été mené fin 2024.

CRÉATION D'UN EXEMPLE DE FONCTIONNEMENT D'EXPLOITATION APICOLE

Depuis 2022, l'ADA Pays de la Loire participe au Réseau des Exploitations de Référence en apiculture coordonné par l'ITSAP. Cette participation se traduit par la collecte

d'informations précises chez des apiculteurs volontaires. Ces informations recouvrent tous les aspects de l'exploitation : résultats économiques, production de miel, ventes, organisation technique, matériel utilisé, pratiques d'élevage, gestion Varroa, ...

Nous avons profité de cette collecte d'informations pour créer le portrait d'une des exploitations enquêtées. Ce portrait reprend les données collectées entre 2022 et 2024 et permet de disposer d'un exemple très précis de fonctionnement d'exploitation.



Ce portrait est à retrouver sur notre site internet.

DOCUMENTS INFORMATIFS SUR L'APICULTURE BIO



L'ADA a créé une page web sur la réglementation s'appliquant sur l'apiculture bio sur son site internet. Cette page web informative est complétée par une fiche synthétisant cette réglementation et une fiche « Miel bio : ce qui se cache derrière le label ».

INFORMATION DES APICULTEURS LIGÉRIENS SUR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Les apiculteurs ligériens ont pu disposer début 2026 d'informations détaillées sur les obligations relatives à la facturation électronique. Ces informations ont été transmises via la newsletter de l'ADA, lors d'une intervention sur le sujet à l'Assemblée Générale de l'ADA Pays de la Loire et via une page dédiée du site internet de l'ADA Pays de la Loire.

COLLECTE ET ANALYSE D'INFORMATIONS SUR LE RÉEMPLOI DES POTS DE MIEL

A la suite du travail initié en 2025 sur le sujet, les salariés de l'ADA ont continué de collecter des informations et témoignages sur le réemploi des pots de miel. Les résultats de ce travail sont présentés dans le présent bulletin.

GIEE VARROA : RÉSULTATS DES TESTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE EN 2025



De la même façon que les années précédentes l'ADA a centralisé, analysé et présenté sous forme de synthèse l'ensemble des résultats obtenus via les tests effectués par les membres du groupe. Ces résultats ont été diffusés aux adhérents de l'ADA par courrier et sont disponibles en accès libre sur notre site internet.



Compta Varroa en 2025 @GDS Pays de la Loire

FORMATIONS ET RENCONTRES

ORGANISATION DE FORMATIONS ET RENCONTRES POUR LES APICULTEURS DE LA RÉGION

Entre novembre 2025 et mars 2026 les apiculteurs de la région ont pu bénéficier de plusieurs formations et rencontres proposées par notre association :

- Une journée de visites d'exploitations et d'échange sur les pratiques en apiculture bio et non bio – 10 participants ;
- Une formation sur la production et la commercialisation de pollen – 9 participants ;
- Une formation sur le nourrissage – 6 participants ;
- Une formation de deux jours sur la réglementation en apiculture – 10 participants ;
- Une formation sur le port de charges en apiculture – 7 participants ;
- Une formation de deux jours sur les produits transformés à base de miel (nougat, pain d'épices, ...) – 10 participants ;
- Une formation certifiante de trois jours « certibiocides » - 14 participants.

RENCONTRE ENTRE APICULTEURS ET AGRICULTEURS D'AUTRES FILIÈRES EN SARTHE

Afin de favoriser le lien entre apiculteurs et agriculteurs d'autres filières une journée « apis-agris » a été proposée en Sarthe en novembre 2025. Les agriculteurs ont malheureusement été peu nombreux à se mobiliser pour cette rencontre mais cela fut aussi l'occasion d'échanger de façon approfondie entre apiculteurs sarthois.



Rencontre apis-agris en novembre 2025



Formation nourrissage



Formation réglementation



Formation produits transformés



Visites d'exploitations et échanges entre apiculture bio et non bio



Formation pollen

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE

L'Assemblée Générale 2026 a eu lieu le jeudi 12 février à Angers. Cet événement a réuni une quarantaine d'apiculteurs et apicultrices de la région. L'Assemblée Générale statutaire a eu lieu le matin et a été suivi de plusieurs interventions et conférences thématiques :

- Présentation de plusieurs outils et ressources utiles pour les apiculteurs : Apithèque, Réussir apiculture et le site web de l'ADA Pays de la Loire ;
- La facturation électronique : les obligations à venir ;
- Présentation de deux syndicats apicoles et de leurs actions ;
- Le fonctionnement et les actions de la section apicole du GDS Pays de la Loire ;
- Exemples de moyens de lutte contre le frelon asiatique.

ORGANISATION DE WEBINAIRES

Un webinaire animé par le coordinateur de l'ADA Pays de la Loire a été proposé fin novembre 2025 pour présenter aux apiculteurs participants les aides directes accessibles en 2026. [L'enregistrement de ce webinaire est disponible sur la page YouTube de l'ADA Pays de la Loire.](#)

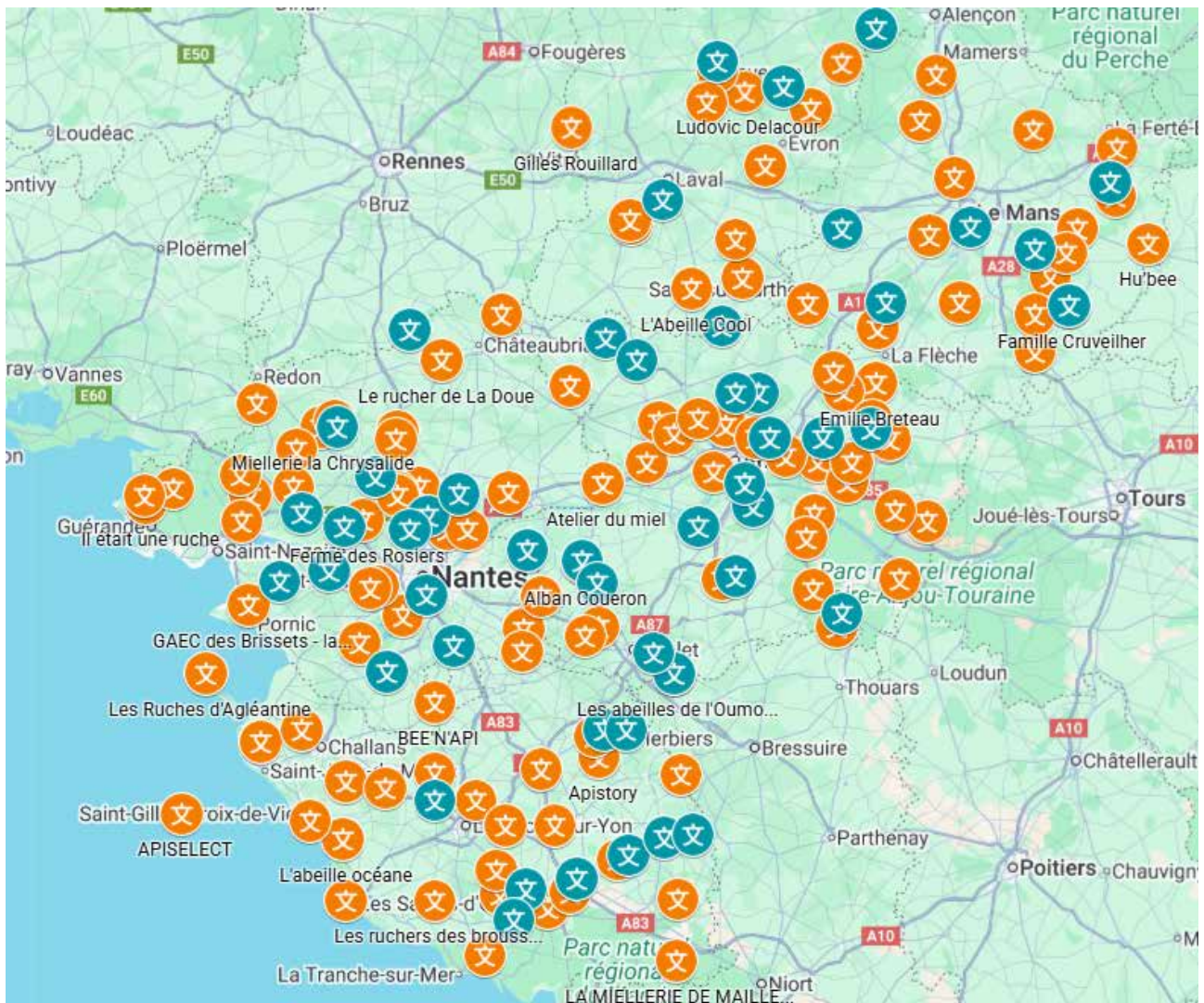


Assemblée Générale 2026 de l'ADA Pays de la Loire

En parallèle, l'ADA Pays de la Loire a pu participer à l'organisation et l'animation de plusieurs webinaires proposés par le réseau des ADA. Notamment à l'occasion d'une présentation sur le réemploi des pots de miel lors du séminaire scientifique et technique d'ADA France en novembre 2025 ou bien lors d'une série de webinaires sur la réglementation entre février et mars 2026.

Quelques photos du séminaire 2025 des salariés des ADA et de l'ITSAP, auquel ont pu participer, comme chaque année, les salariés de l'ADA Pays de la Loire.





Carte des apiculteurs professionnels et pluriactifs des Pays de la Loire

FILIÈRE APICOLE LIGÉRIENNE

CARTOGRAPHIE DES APICULTEURS PROFESSIONNELS ET PLURIACTIFS DE LA RÉGION

L'ADA Pays de la Loire a créé une carte recensant les apiculteurs professionnels et pluriactifs dont les données sont accessibles librement, dans un objectif de meilleure connaissance de la filière apicole ligérienne. Cette carte est à retrouver sur notre site internet.

COURRIER D'INTERPELLATION VIS-À-VIS DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LA FILIÈRE FACE AU FRELON ASIATIQUE

Début janvier l'ADA Pays de la Loire a envoyé un courrier aux pouvoirs publics (Région,

départements, services de l'état en région, Chambre d'Agriculture) pour les alerter sur les difficultés rencontrées par la filière apicole face à la menace du frelon à pattes jaunes.



Ce courrier peut être consulté sur notre site internet.

POURSUITE DE LA PARTICIPATION À LA RÉDACTION DU PLAN POLLINISATEURS RÉGIONAL

En décembre l'ADA a participé à une troisième réunion de travail visant à rédiger le volet « abeilles domestiques » du Plan pollinisateurs régional. Le travail de rédaction et de relecture s'est ensuite poursuivi début 2026. La version définitive de ce Plan pollinisateurs devrait être publiée fin 2026.

LIEN AVEC LE RÉSEAU NATIONAL DES ADA

Notre association maintien un lien fort avec le réseau national des ADA. Cela se traduit par la participation de Jean-François Chauvel, administrateur de l'ADA Pays de la Loire, au Conseil d'Administration d'ADA France et par la participation des salariés de notre ADA à plusieurs groupes de travail thématiques nationaux. De ces partenariats nationaux sont issus de nombreux outils et documents créés en commun : fiches cultures, webinaires, articles informatifs, guides pratiques, ...

En décembre 2025 les trois salariés de l'association ont participé, comme chaque année, à un séminaire regroupant l'ensemble des salariés des ADA, du GPGR et de l'ITSAP. Ce fut l'occasion d'échanger, de découvrir les actions des autres structures et d'avancer sur des sujets communs.

En janvier 2026 Jean-François Chauvel a participé au séminaire des élus du réseau organisé par ADA France en tant que représentant de l'ADA

Pays de la Loire. Ce fut l'occasion de participer à l'Assemblée Générale d'ADA France et de travailler sur l'organisation et la structuration de notre réseau national.

LES TRAVAUX EN COURS

Les salariés de l'ADA Pays de la Loire ont progressé sur plusieurs projets et travaux qui porteront leurs fruits dans les semaines et mois à venir.

Liste non exhaustive des travaux en cours :

- Préparation du programme de formations et de rencontres qui sera proposé de septembre 2026 à mars 2027 ;
- Préparation du programme de formations 2026 pour les formateurs de ruchers-écoles ;
- Préparation des observatoires des miellées de tournesol et de châtaignier qui seront menés cet été.



LABORATOIRE EXPERT DANS LES ANALYSES DES MIELS & PRODUITS DE LA RUCHE

NOS PRESTATIONS :

- ▲ Caractérisation des appellations florales
- ▲ Validation des origines géographiques
- ▲ Recherche de contaminants
- ▲ Contrôle de l'authenticité du miel
- ▲ Vérification du respect des critères de réglementation

ANALYSES SUBVENTIONNÉES À 40%*

**Liste des analyses subventionnées disponible sur demande*

LABORATOIRE HABILITÉ INAO**

***Liste des habilitations consultable sur demande*

Télécharger directement votre bon de commande sur www.ab-labo.com

Une question ? Contactez-nous !

Tél. : +33 5 59 21 91 34 - contact@ab-labo.com





DOSSIER « réemploi des pots de miel »

Le réemploi des emballages est un sujet incontournable dans de nombreux secteurs et la filière apicole commence elle aussi à s'y intéresser de plus près depuis quelques années.

La pratique du réemploi des pots de miel est déjà pratiquée par un certain nombre d'apiculteurs professionnels alors que d'autres s'interrogent **sur la faisabilité, les contraintes et les bénéfices de cette démarche**. Cette évolution étant favorisée par différents facteurs : **l'évolution des attentes des consommateurs, la hausse du coût du verre ou encore la volonté de réduire la production de déchets**.

En parallèle, le cadre réglementaire évolue. Le décret paru en 2022 oblige toute entreprise qui met au moins 10 000 produits « préemballés » (exemples : un pot de miel, un pain d'épice emballé, ...) à réutiliser au **moins 5% de ses emballages en 2026 et 10% en 2027**.

Dans ce dossier nous vous proposons d'aborder ce sujet complexe en plusieurs étapes :

- Pour commencer plusieurs articles vous permettront de mieux comprendre les réglementations « pollueur-payeur » et tout ce qui en découle : **cotisation auprès des éco-organismes, signalétique Info-tri et déclarations annuelles des emballages utilisés**.
- Ensuite des articles vous permettront d'envisager des solutions de réemploi via l'examen de différents témoignages : **résultats de notre enquête en ligne sur le réemploi, externalisation du lavage des pots et retours d'expérience d'apiculteurs pratiquant ou testant le réemploi de leurs pots**.



Le nouveau modèle de pot réemployable standardisé, en création par CITEO



POUR ALLER PLUS LOIN :



Nous vous conseillons l'achat du guide « **Réemployer les pots de miel** » publié par l'ADA AURA. Vous pouvez le commander via le site web de l'ADA AURA.



LA LOI AGECE ET LES OBJECTIFS DE RÉEMPLOI

La loi **Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)**, du **10 février 2020**, prévoit la fin des emballages en plastique d'ici 2040. Selon le sénat « la première loi française entièrement dédiée à l'économie circulaire ». Elle vise à réduire le gaspillage et à promouvoir le recyclage et la réutilisation des ressources.



➡ Pour cela, plusieurs axes sont mis en place, dont le passage au réemploi. Tous les producteurs-trices mettant sur le marché **au moins 10 000 unités de produits emballés par an** et si vous avez un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions d'euros /an, on l'objectif d'atteindre **5% d'emballages remployés ou réutilisés d'ici 2026 et 10 % en 2027**, selon le décret réemploi promulgué en 2022.

Pour rappel, 5 principaux axes :

- **Sortir du plastique jetable** (Interdiction progressive des plastiques à usage unique et objectif : **100 % de plastique recyclé d'ici 2025**) ;
- **Mieux informer les consommateurs (tri, réparabilité etc...)** ;
- **Lutter contre le gaspillage** (interdiction de destruction des invendus non alimentaires et obligation de réemploi ou de recyclage) ;
- **Agir contre l'obsolescence programmée** (indice de durabilité et accès aux pièces détachées) ;
- **Développer et réformer les filières REP** (objectifs : réemploi, réparation, recyclage).

Des changements pour la loi AGECE en 2026 :

- Fini les microplastiques dans les produits cosmétiques ;
- Création d'une REP emballages professionnels (information complémentaire à venir pour septembre 2026) ;
- Intégration du règlement PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation) de l'Union Européenne (**objectifs** de réduction, de réemploi, et d'intégration de matière recyclée dans les emballages à **l'échelle européenne**).

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP), LES DIFFÉRENTES FILIÈRES ET LEUR DÉCLARATIONS

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est un principe inscrit dans le Code de l'environnement (article L541-10 et suivants) qui impose aux entreprises de prendre en charge l'impact environnemental de leurs produits tout au long de leur cycle de vie. Concrètement, les producteurs doivent financer et organiser la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage. C'est l'application du principe « pollueur-payeur » : celui qui met un produit sur le marché doit contribuer à la gestion de ce qu'il deviendra.

À CHAQUE FAMILLE DE PRODUITS SA FILIÈRE REP :

Selon la catégorie du produit, celui-ci relève d'une **filière REP** qui lui est propre. Une filière regroupe une famille de produits de la vie courante, destinés aux ménages ou aux professionnels. La première



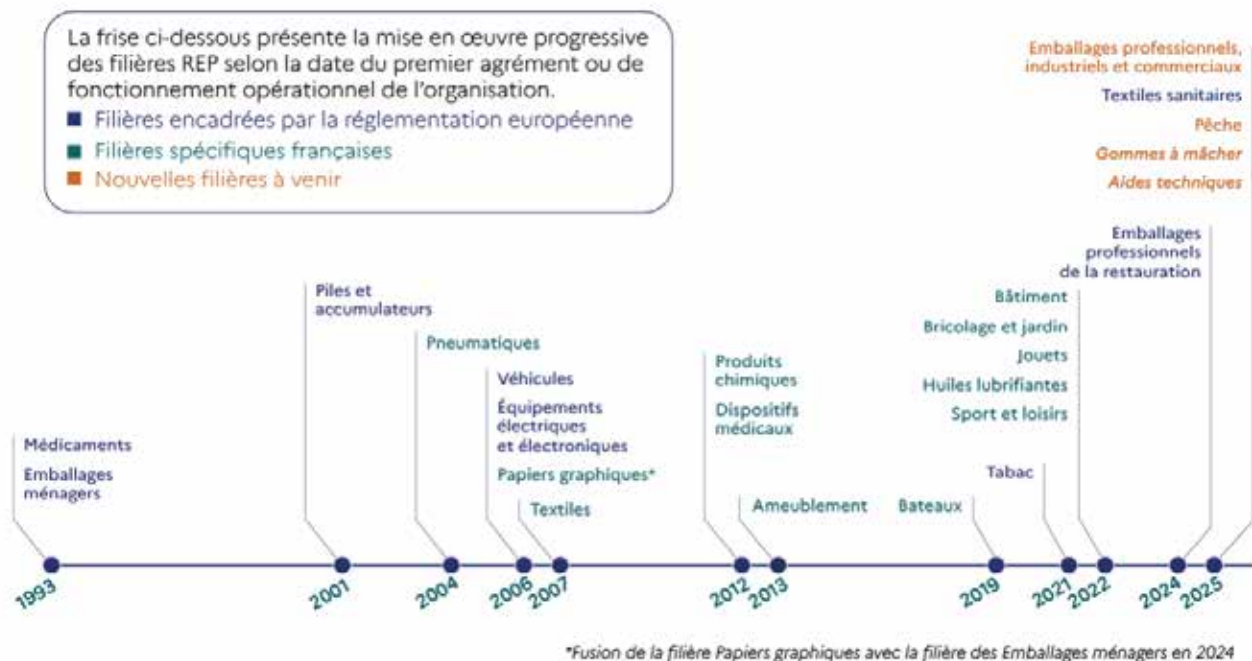
POUR ALLER PLUS LOIN :



Consulter la page « [Retrouver toutes les filières REP](#) » sur le site de l'ADEME.

filière REP nationale a été créée en 1992 pour les « emballages ménagers ». Aujourd'hui, la France compte une vingtaine de filières REP. À noter que depuis le 1^{er} janvier 2024, les filières « emballages ménagers » et « papiers graphiques » ont fusionné en une seule : **Emballages ménagers**

et papiers graphiques (EMPAP) qui concerne les apiculteurs. La loi AGECE (2020) a accéléré ce mouvement en prévoyant la création d'une dizaine de nouvelles filières entre 2021 et 2025.



Filières de REP développées au fil des années. Source : ADEME



REP EMPAP ET LE REPORTING RÉEMPLOI

Il est obligatoire pour toutes les entreprises mettant en marché au moins 10 000 « produits emballés » (exemple : pots de miel, pains d'épices emballés, ...) par an, d'effectuer un « reporting réemploi ». Ce reporting consiste en une déclaration en ligne de votre chiffre d'affaires N-1 et du nombre d'emballage que vous avez utilisé en N-1.

Calendrier :

Le reporting 2025 : à faire **partir de mars 2026**, vous devrez alors remonter auprès de votre éco-organisme l'ensemble de vos données d'emballages ménagers : emballages à usage unique, réemployables neufs et réemployés de 2025.

Comment faire ?

Il faut faire votre déclaration auprès de votre éco-organisme :

	CITEO	ADELPHE	LEKO
Déclaration auprès de votre éco-organisme	Vous connecter à votre <u>compte client</u> <u>Tutoriel</u> de déclaration de vos emballages.	vous connecter à votre <u>compte client</u> <u>Tutoriel</u> de déclaration de vos emballages.	Vous connecter à votre <u>compte client</u> .

1^{ER} JUILLET 2026 : NOUVELLE REP EMBALLAGES PROFESSIONNELS (EPRO) :

Un « emballage professionnel », d'après l'article R.543-43 du code de l'environnement est « un emballage servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par des professionnels ».

Cette nouvelle REP vise à regrouper sous une même appellation les emballages dit de la **restauration** grands formats et les **emballages dit industriels et commerciaux**, qui ne sont pas déjà couverts par la REP EMPAP.

Pour le moment, **aucun éco-organisme n'est agréé pour cette REP**. LEKO et CITEO PRO sont en cours d'agrément.

Cette nouvelle filière **va voir le jour au 1^{er} septembre 2026** et vous pourrez prendre votre éco contribution, à partir de cette date et pas avant. Attention, **modalités à venir dans les prochains mois** (éco-organismes agréés, statut

d'entreprises concernées par la déclaration, barème tarifaire des emballages etc..).

Dans cette REP EPRO, on distingue trois types d'emballages : de « vente » (fûts, bidons, pots >1.2 kg etc.), de « regroupement » (cartons etc.) ou de « transport » (palette, intercalaires, films etc.).

Enfin, l'arrêté du 2 décembre 2025 précise si les emballages sont concernés soit par la REP EMPAP ou la REP EPRO.

La REP EPRO ne concerne pas :

- Vos emballages relevant du périmètre de la REP emballages ménagers,
- Vos emballages relevant du périmètre de la REP produits chimiques,
- Vos emballages relevant de la famille 2c (Article R543-289 du code de l'Environnement) de la REP bâtiment,
- Vos emballages relevant du périmètre de la REP emballages de la restauration.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Pour la compréhension de la REP EPRO :

- 📄 Webinaire « REP pour les emballages professionnels : tout savoir sur la nouvelle filière 2026 »
- 📄 Périmètre des emballages professionnels : arrêté du 2 décembre 2025 ;
- 📄 Création réglementaire de la filière : décret 2025-1081 du 17 novembre 2025



SOURCE : ADEME, Etude de préfiguration de la REP EIC

CONCRÈTEMENT QUELLES SONT LES OBLIGATIONS POUR UN APICULTEUR ?

En tant qu'apiculteur vous êtes concerné par deux REP :

- La REP « emballages ménagers », qui concerne notamment les pots vendus contenant du miel ;
- La future REP « emballages professionnels » (REP EPRO) qui concernera notamment les contenants et emballages vendus à des entreprises (fûts, caquettes, seaux, ...).

La REP « emballages ménagers »

C'est la réglementation que vous appliquez déjà et qui vous oblige à adhérer à un éco-organisme, à afficher la signalétique « Info-Tri » et à régler des cotisations en fonction de la quantité d'emballages (le plus souvent le nombre de pots de miel) mis sur le marché annuellement.

La future REP « emballages professionnel » = REP EPRO

Je devrai adhérer à un éco-organisme agréé pour la REP EPRO et déclarer l'emballage mis sur le marché :

- Je vends du miel en fut à un conditionneur → déclaration du fût.
- Je vends du miel en seau de 5 kg à un boulanger ou à un restaurant → déclaration du seau.
- Je vends des pots de miels, à une grande ou moyenne surface, regroupés en carton neutre que j'ai formé moi-même → déclaration du carton.

La déclaration se fait de façon annuelle : il vous suffira de déclarer le nombre d'emballages mis en marché sur l'année.

Pour l'instant aucun éco-organisme n'est agréé pour la REP EPRO. Cette obligation n'est donc pour l'instant pas effective. Mais elle le deviendra prochainement, plus d'informations à venir dans les prochains mois !

ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS : PANORAMA ET OBLIGATIONS POUR LES METTEURS SUR LE MARCHÉ


Les entreprises peuvent transférer leur obligation de pollueur-payeur à un éco-organisme via un contrat qui prévoit une contribution financière, appelée « éco-contribution ». Cette éco-contribution peut se régler de deux façons différentes : en contribuant directement à un éco-organisme, ou via un syndicat qui adhérera sous forme de contrat mutualisé à un éco-organisme. Afin de vous aider à choisir à régler cette éco-contribution nous vous proposons un comparatif entre les différents choix disponibles.

Que vous adhérez en direct à un éco-organisme ou via un contrat mutualisé vous allez recevoir un numéro d'IDU (Identifiant Unique). IDU que vous devez faire apparaître dans les mentions légales de votre site internet. Et si vous n'avez pas de site internet vous devrez pouvoir présenter, en cas de contrôle, l'attestation d'écocontribution que la structure va vous fournir.

TROIS ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS : RÔLE ET MISSION DANS LA FILIÈRE RESPONSABILITÉ ELARGIE DU PRODUCTEUR

Un éco-organisme est une structure agréée par l'État chargée, pour le compte des producteurs,

d'organiser la collecte, le recyclage ou le traitement des produits en fin de vie.

 Les éco-organismes sont listés sur un site dédié de l'agence de la transition écologique (ADEME). Si vous mettez sur le marché des produits qui appartiennent à plusieurs filières Responsabilité Elargie du producteur (REP), il se peut que vous ayez à contribuer à plusieurs éco-organismes.

Pour la REP EMPAP (Emballages Ménagers et Papiers graphique) auquel vous devez contribuer, vous pouvez vous orienter vers 3 éco-organismes en France : ADELPHE, CITEO et LEKO.

Tableau comparatif des éco-organismes agréés pour la REP EMPAP :

Nom de l'éco-organisme	ADELPHE	CITEO EMPAP (Emballages Ménagers et Papiers graphique)	LEKO
Historique	Créée en 1993. Accompagne en particulier les secteurs vins & spiritueux, santé, métiers de bouche.	Créée en 1992.	Créée en 2016.
Partenariats et projets autour du réemploi	Citeo, Léko et Adelphe sont partenaires de <u>France Consigne</u> (fédération nationale des industriels du réemploi du verre). Elle apporte l'expertise technique et opérationnelle du réemploi pour par exemple : accompagner le changement de contenant, mettre en place la consigne avec les distributeurs, augmenter le taux de retour etc.		
		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Centre technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (IPC)</u> : vise à renforcer la recherche autour de l'économie circulaire du plastique • <u>GS1</u> : créer des identifiants unique (code barre etc...) afin de suivre les produits tout au long de la chaîne logistique (production, transport, distribution, consommation). Dans le cadre du réemploi, il envisage de créer des référentiels et outils numériques pour identifier les emballages réutilisables dans l'objectif de faciliter leur suivi tout du long de la boucle de réemploi • <u>Re-Use</u> : Mise en place de 6 contenants standardisé « R-Cœur » mis en test dans 5 départements du nord-ouest. Le retour des contenants se fait grâce à des automates. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Loop et Revera</u> (fusion entre Alpes Consigne et Rebooteille en 2024) sont des opérateurs techniques du réemploi et sont mobilisés par Léko pour tester et déployer des solutions concrètes dans toute la France et en Rhône-Alpes pour Revera. Ils gèrent la collecte des emballages usagés, le tri, le lavage et la remise en circulation. D'ici 2026, Léko souhaite développer 500 points de vente et collectes dans toute la France. Emballages concernés : bouteilles et élargissement progressif vers des bocaux et barquettes
Adhésion et éco-contribution	<p><u>Barème de tarification 2026 ADELPHE</u></p> <p><u>Déclaration au forfait</u> : j'émets moins de 10 000 UVC*/an. Forfait de 110 € HT</p> <p><u>Déclaration simplifiée</u> : entre 10 000 et 500 000 UVC/an</p> <p><u>Déclaration experte</u> : plus de 500 000 UVC/an. Des primes et des pénalités peuvent être appliquées.</p>	<p><u>Déclaration au forfait</u> : j'émets moins de 10 000 UVC*/an. Forfait de 110 € HT</p> <p><u>Déclaration simplifiée</u> : entre 10 000 et 500 000 UVC /an</p> <p><u>Déclaration experte</u> : plus de 500 000 UVC/an. Des primes et des pénalités peuvent être appliquées.</p>	<p><u>Barème de tarification 2026 Leko</u></p> <p><u>Déclaration détaillée</u> : déclaration des emballages ménagers en poids par matériau et par UVC* (Unité de Vente Consommateur). Des primes et des pénalités peuvent être appliquées. Plus de 500 000 UVC.</p> <p>OU</p> <p><u>Déclaration simplifiée</u> : déclaration par famille de produits. Peut être choisies par les clients qui mettent sur le marché français moins de 500 000 UVC.</p> <p>Dans le cadre de cette déclaration simplifiée, le montant de facturation minimum annuelle est de 95 € HT. Et pour une déclaration inférieure à 20 000 UVC, le montant de la déclaration simplifiée est plafonné à 150 € HT.</p>

*Unité de Vente Consommateur : conditionnement élémentaire d'un produit destiné à être vendu directement au consommateur final. Un pot de miel (et son couvercle) vendu représente un UVC. Un plastique emballant un pain d'épices représente aussi un UVC. Si vous avez vendu 1 000 pains d'épices emballés et 9 000 pots de miel dans l'année vous êtes donc à 10 000 UVC/an.

Alternative : Adhésion à un éco-organisme via un contrat mutualisé

Contrats « mutualisés » d'écocontribution afin de simplifier vos démarches de déclaration de déchet			
Eco-organisme	ADELPHE		LEKO
Catégorie	UNAF (Union nationale de l'apiculture Française)	SNA (Syndical National Apicole)	FFAP (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels)
Produits concernés	Produits de la ruche Papiers graphiques ≤ 224 g/m ² inférieure à 5 tonnes/an	Produits de la ruche Papiers graphiques ≤ 224 g/m ² inférieure à 5 tonnes/an	Pots de miel uniquement
Modalités d'adhésions	Adhésion possible en direct à l'UNAF ou en passant par un syndicat départemental affilié à l'UNAF. <i>Les informations ci-dessous présentent les modalités pour une adhésion en direct à l'UNAF.</i>	Adhésion uniquement possible en passant par un syndicat départemental affilié à l'UNAF. <i>Les informations ci-dessous présentent les modalités pour une adhésion via l'USAS 72, syndicat départemental affilié au SNA.</i>	Adhésion réservée aux apiculteurs possédant au moins 50 colonies. Possibilité d'adhérer via un SAP régional ou directement à la FFAP. Une adhésion au SAPCO, SAPAURA ou au SAPB comprend automatiquement l'adhésion à la FFAP. <i>Les informations ci-dessous présentent les modalités pour une adhésion en directe à la FFAP.</i>
Conditions d'éligibilités	<ul style="list-style-type: none"> Pas de nombre de ruche max, mais ne doit pas dépasser 500 000 pots ou produits dérivés de miel (UVC). (Fourchette de +/- 10 000 UVC). Dépasse 5 T de papier graphique. Si l'un des deux critères est dépassé, plus possible de faire partie du contrat mutualisé.		
Tarif de l'adhésion	Adhésion UNAF : <ul style="list-style-type: none"> 41 € : Adhésion + Abeilles et Fleurs en papier 44 € : + abonnement numérique <u>Inscription tout au long de l'année</u>	Adhésion via l'USAS 72 : <ul style="list-style-type: none"> 20 € : Adhésion simple 37 € : + Abeilles de France en numérique 44 € : + Abeilles de France en papier 	Adhésion FFAP : <ul style="list-style-type: none"> 85 € : nouvel installé, retraité, pluriactif 170 € : exploitant à temps plein
Tarifs de écocontribution 2026	0,15 €/ruche	Adhésion via l'USAS 72 : inclus dans pack assurance : <ul style="list-style-type: none"> 0,45 €/ruche : l'assurance en Responsabilité Civile Apicole 1,75 €/ruche : + Incendie + Tempête + Inondation 3,50 €/ruche : + Vol + Détérioration 	0,09 €/ruche
Avantages à passer par un contrat mutualisé	Déclaration simplifiée : prix avantageux Entre 0,01 €/pot et 0,03 €/pot si déclaration simplifiée via un contrat INDIVIDUEL auprès d'un éco organisme Pas de forfait de base, qui s'élève de 95 € à 110 € en fonction de l'éco organisme sélectionné		
Procédure d'inscription et écocontribution	Adhésion à l'UNAF en direct : <ul style="list-style-type: none"> <u>Inscription</u> sur le site internet (réception des revues rétroactive sur les mois passés). Remplir le formulaire Choisir l'adhésion Cocher l'option écocontribution (0.15 cts/ruche*) Faire le règlement de l'adhésion + cotisation écoorganisme Demander l'attestation d'écocontribution à marie.baptista@unaf-apiculture.info Si ajout de ruche en cours d'année, régler le complément en faisant une demande à Marie. <i>*le nombre de ruche de 2026 c'est celui déclaré en fin 2025 (entre le 1^{er} septembre et 31 décembre 2025)</i>	Adhésion via l'USAS 72 : <ul style="list-style-type: none"> <u>Inscription</u> sur le site internet (réception des revues Abeilles de France rétroactive sur les mois passés). Remplir le formulaire Choisir l'adhésion Choisir votre pack assurance Faire le règlement de l'adhésion + pack assurance qui comprend l'écocontribution. Demander attestation et du pack éco-contribution emballage sur demande de l'adhérent auprès de USAS 72 contact@usas72.fr 	Adhésion à la FFAP en direct : <ul style="list-style-type: none"> Remplir le <u>bulletin d'adhésion</u> Remplir la Procuration Régler par mail ou courrier le montant de l'éco-organisme + adhésion Aurore vous demandera le N° SIRET et votre forme juridique (pas possible d'adhérer sous nom du GAEC) Réception d'un IDU (Identifiant unique) et si besoin d'une facture en faisant une demande à Aurore Lhotte contact@apipro-ffap.fr

Votre syndicat peut aussi adhérer pour vous à un éco-organisme, c'est ce que l'on appelle un contrat mutualisé. Voici, ci-contre, une liste des contrats mutualités accessibles, à notre connaissance, en apiculture.

Si vous adhérez via un syndicat, pensez à demander votre numéro d'IDU s'il ne vous est pas fourni directement.

QU'EST-CE QUE JE RISQUE EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE RÉGLEMENTATION ?

Trois types d'amendes sont possibles si vous ne payez pas d'éco-contribution :

- Une amende qui peut atteindre jusqu'à 7 500 € par unité ou tonne de produit mis sur le marché ;
- Le paiement d'une astreinte journalière pouvant atteindre 20 000 € ;
- Une amende supplémentaire pouvant atteindre 30 000 € dans des cas particuliers.

L'IDENTIFIANT UNIQUE (IDU) : PREUVE DE CONFORMITÉ À LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE AU PRODUCTEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), chaque producteur qui met des produits sur le marché français doit disposer d'un Identifiant Unique (IDU).

L'IDU : NUMÉRO OBLIGATOIRE LIÉ À VOTRE FILIÈRE REP

C'est un numéro officiel, attribué par l'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maitrise Énergétique). Il prouve que vous êtes en règle avec la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** : adhésion à un éco-organisme, déclaration des déchets et paiement des éco-contributions. Chaque filière REP génère un IDU spécifique. A savoir que chaque producteur aura autant d'identifiants uniques que de filières REP auxquelles il est inscrit.

L'IDU est une **preuve de conformité** : il garantit que vos emballages participent au financement du tri, du recyclage et du réemploi. Il est **vérifiable publiquement** via l'ADEME.

Obtenir mon IDU via l'adhésion auprès d'un éco-organisme

L'obtention de l'IDU se fait **après votre adhésion à un éco-organisme**. C'est l'éco-organisme auquel vous avez adhéré **qui se charge de vous inscrire au système déclaratif des filières REP (SYDEREP) et de vous communiquer votre IDU**. L'ensemble des catégories de produits proposés à la vente doit être couvert par une adhésion.



Selon les cas, cela peut nécessiter d'adhérer à plusieurs éco-organismes pour une même filière. Nous vous invitons donc à prendre contact avec un éco-organisme en charge de la filière qui vous concerne.

Par exemple CITEO, ADELPHÉ ou LEKO pour la REP « emballages ménagers » qui couvre les pots de miel.

OÙ AFFICHER VOTRE IDU ?

Selon l'ADEME, **vous devez afficher l'IDU** dans vos **conditions générales de vente** ou, à défaut, dans tout autre **document contractuel remis à l'acheteur** (Article R. 541-173 du Code de l'environnement). Si le producteur dispose d'un **site web**, l'IDU doit y apparaître dans les mêmes conditions que les informations légales prévues par la loi pour la confiance dans l'économie numérique. (Article L. 541-10-10 du Code de l'environnement)

À NOTER

Lors d'un contrôle il est possible de prouver que vous avez votre IDU en présentant l'attestation qui vous a été remise, ou en vous connectant sur votre espace client. L'IDU est distinct de votre numéro d'adhérent à l'éco-organisme.

RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS LIÉES À L’AFFICHAGE DE L’INFO-TRI SUR VOS EMBALLAGES

Depuis 2022 la réglementation « Info-tri » est entrée en vigueur et oblige à appliquer sur les emballages une signalétique précise. Rappels sur cette réglementation et précisions sur l’application de cette réglementation vis-à-vis des pots réemployés.

LE LOGO INFO-TRI À APPOSER SUR TOUS LES EMBALLAGES :

Tous les apiculteurs qui mettent sur le marché des produits apicoles emballés destinés aux ménages (et de façon plus générale toute entreprise qui met sur le marché des produits emballés) doivent faire apparaître la signalétique info-tri sur les emballages (loi AGECE).



Un exemple de logo Info-tri pour un pot en verre avec une capsule

Modalités : logo soumis à une charte graphique et taille. Pour en savoir plus consulter le Guide ADELPHÉ info tri.

L’ADELPHE a mis en place de EASY INFO-TRI : outils qui permettent de générer en quelques minutes une signalétique Info-tri conforme et prêt à apposer sur vos emballages ménagers et vos papiers graphiques. Pour avoir accès à cet outil, il faut être adhérent à ADELPHÉ. Une vidéo qui explique l’outil est disponible.

UN LOGO SPÉCIFIQUE POUR LES EMBALLAGES DESTINÉS AU RÉEMPLOI :

Les pots en verre réemployables doivent afficher deux signalétiques sur leurs étiquettes :

- La signalétique Info-tri évoqué ci-dessus (l’affichage de cette signalétique est « fortement conseillé ») ;
- Une signalétique Info-tric « réemploi » comportant le symbole « Triman » associé à des consignes de réemploi.



À rapporter dans votre magasin Xxxxxxxx

Un exemple de logo Info-tri « réemploi » pour un pot en verre réemployable

Modalités : logo soumis à une charte graphique et taille. Pour en savoir plus consulter le Guide ADELPHÉ info réemploi

ASTUCE

Possibilité de proposer une URL donnant accès à une liste exhaustive des points de retour disponibles. L’avantage de fonctionner avec une URL est que vous pouvez y faire vos modifications sans avoir à modifier votre étiquette

➔ Pour en savoir plus sur l’Info-tri nous vous invitons à consulter le site web de l’ADA Pays de la Loire

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSIGNE DU VERRE EN PAYS DE LA LOIRE

UNE DYNAMIQUE NATIONALE QUI SE POURSUIT DANS L'OUEST

Depuis juin 2025, les Pays de la Loire font partie des quatre régions pilotes du dispositif ReUse, porté par Citeo, aux côtés de la Bretagne, de la Normandie et des Hauts-de-France. Ce projet vise à structurer une filière nationale de réemploi du verre, en s'appuyant sur des emballages standardisés et sur des acteurs engagés.

Plus de 350 à 400 magasins participent déjà à l'opération dans ces régions.

Le dispositif repose sur un réseau d'opérateurs baptisé « Go! Réemploi », qui regroupe notamment :

- Bout' à Bout', centre de lavage en Loire Atlantique,
- Bocoloco, qui trace toute la chaîne de valeur du réemploi et centralise l'ensemble des flux opérationnels et financiers sur une même plateforme
- Haut la Consigne, centre de lavage en Haut de France
- Massilly Conservor, pour le transport et le stockage.

LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ReUse

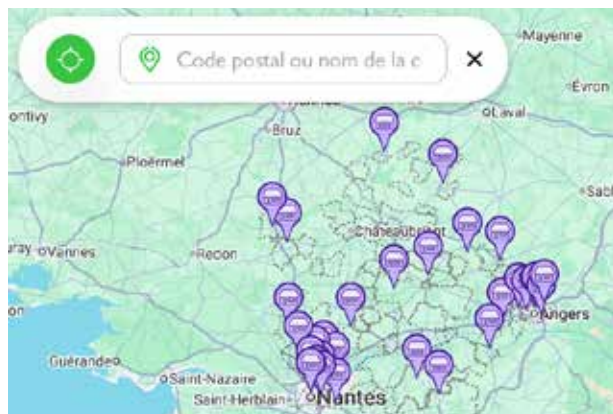


Exemple d'équipement de récupération

Pour le consommateur :

- Les produits réemployables sont vendus avec une consigne monétaire de 10 à 30 centimes, selon le format.
- Le consommateur rapporte le contenant dans n'importe quel magasin participant.

- Les emballages sont identifiés en rayon grâce à un logo « rappez moi » de couleur violette apposé sur le contenant.



Carte des magasins où vous pouvez rapporter vos contenants.

LE SAVIEZ-VOUS

Vous pouvez rapporter vos emballages dans n'importe quel magasin ou enseigne à condition qu'il soit partenaire, sans limite de temps.

Pour les metteurs sur le marché : formats R-cœur

Pour l'instant, la gamme R-cœur qui est développée par le pilote CITEO, se concentre d'abord sur le développement des bouteilles (même si les bocaux sont en cours de déploiement).

Ces formats ne conviennent pour l'instant pas ou peu à la majorité des apiculteurs qui utilisent plutôt des bocaux : 750 ml T082, 385 ml T063, 212 ml T063.

Références disponibles



Formats R-cœur. Source : CITEO

BOUT' À BOUT' : PROPOSITION DE STOCK DE BOCAUX NON R-COEUR

Le centre de lavage Bout' à Bout', basé à Carquefou (44) près de Nantes est un acteur majeur du réemploi en France en assurant la collecte, le tri, le lavage et la logistique du réemploi des bouteilles et des formats du projet ReUse.

Dans l'attente de la mise à disposition des bocaux RCœur, l'entreprise propose des formats alternatifs qui ont servi à tester leur nouvelle ligne de lavage de bocaux.

- 458 ml : Hauteur 10,7 cm ; Diamètre 6,8 cm. Poids vide 2 05g. Bague : TO 82.
- 720 ml : Hauteur 15 cm ; Diamètre 6,7 cm. Poids vide 290g. Bague : TO 82.

L'entreprise dispose actuellement d'un **stock important de bocaux 458 ml, légèrement différent du format R-cœur**, mais adaptés au réemploi. Ces bocaux seront lavés fin avril 2026 pour une mise à disposition mi-mai 2026. Afin de limiter les coûts logistiques, il est possible de venir retirer directement les bocaux propres, ou mutualiser vos demandes.

Caractéristiques de palettisation :

- **Volume** : 3 136 pots par palette.
- **Configuration** : 16 couches (196 pots/ couche).
- **Modulable** selon vos besoins spécifiques sur demande.

Tarifications possibles :

- **À la palette** : contacter directement Mme Anne Laurier, responsable administration des ventes au 06 58 27 80 48 ou par mail anne.laurier@boutabout.org.
- **Commandegroupée** : contacter directement Margaux Capillon 07 52 06 33 56 ou par mail à mcapillon.adpl@gmail.com

Vous utilisez des bocaux au format 720 ml ? Bout' à Bout' peut aussi en laver sur demande.

LA MAISON GABORIT : EXEMPLE D'EXPÉRIMENTATION AVEC BOUT' À BOUT'

La Maison Gaborit, basée près de Cholet, utilise les bocaux format 458 ml réemployables.

Collectés dans le Grand Ouest, l'île de France et les Hauts-de-France dans plus de 175 magasins bio partenaires. L'expérimentation de la boucle de réemploi est en cours sur le format 458 ml, à suivre...

EXTERNALISER LE LAVAGE DE SES POTS, UNE MESURE QUI A UN COÛT

Nous avons vu plus haut qu'il est possible de laver ses pots sur l'exploitation à la main, avec un lave-vaisselle ménager ou encore professionnel. Une autre solution de lavage existe, passer par une entreprise spécialisée dans le lavage de contenant.

Pour vous faciliter la vision sur le territoire et la prise de contact avec de telles entreprises, l'ADEME a réalisé un recensement des centres, sur la base des déclarations des acteurs de lavage. Les centres recensés sont ceux qui ont répondu à leur enquête en 2024. Vous pouvez les retrouver sur la cartographie de centre de lavage de l'ADEME. Dans la région Pays de la Loire, on compte 4 centres qui sont compétents pour le lavage de pots en verre : Bout à Bout, Naowash, Tout se Lave et Options Solutions.

Dans cet article, nous vous présentons un retour d'expérience avec deux centres de lavage : Options Solutions et Tout se Lave.

OPTIONS SOLUTIONS : CENTRE DE LAVAGE POLYVALENT ET OUVERT

En 2025, l'ADA Pays de la Loire a organisé une visite d'un de ces centre de lavage « Options Solutions », basée en Loire Atlantique, pour étudier les possibilités d'externaliser le lavage

des pots de miel. Revenons ensemble sur les solutions proposées par Option Solution.

Centre de lavage : une solution sous conditions

Options Solutions, située à Saint-Julien-de-Concelles (44), accompagne les entreprises dans la mise en place de solutions de réemploi sur mesure. Ses services comprennent la collecte des emballages, réalisée directement chez les apiculteurs ou dans des lieux de stockage définis au préalable, le lavage de pots en verre ou en plastique avec garantie de propreté via des analyses bactériologiques

Un service flexible et adapté aux besoins

Les palettes peuvent se composer de différents formats de pot (étape supplémentaire de tri), et les caisses de transports doivent être compatibles avec les tunnels de lavage (dimension max 600 x 400 H-300 mm), avec possibilité d'achat ou de location auprès de la structure. L'entreprise encourage la mutualisation des flux de collecte et de livraison entre différents producteurs et un stock tampon peut être proposé. Toutefois, certains freins existent, tels qu'un volume important de pots requis pour activer le tunnel de lavage (1 palette), la nécessité d'une organisation entre apiculteurs pour réduire les frais de transport, ou encore un coût supérieur à l'achat de pots neufs. Malgré cela, l'entreprise offre un service flexible et entièrement adapté aux besoins, sans standardisation des formats de pots.

Les tarifs sont de 0,11 à 0,13 € HT pour les pots de 100 à 500 ml, et de 0,13 à 0,16 € HT pour les pots de 500 ml à 1 L. Le lavage de cagettes coûte 1,50 € HT, et les services de tri et de désétiquetage sont facturés à 35 € HT de l'heure.



Options Solutions ouvre ses portes à tous ceux qui souhaitent passer au réemploi, comme lors de cette visite organisée par l'ADA en 2025

Comparaison de consommation d'eau entre différentes façons de laver les pots de miel

	Vaisselle à la main	Lave-vaisselle à capot	Tunnel de lavage
140 écocups	40 L	10 L	5 L
1 écocup	286 ml	140 ml	36 ml (3cuillères à soupe d'eau)

Les données tarifaires d'Option Solutions

- Lavage entre 0,11cts et 0,13cts HT **le pot 100/500ml hors couvercle** en verre ou PPT (selon volumétrie totale).
- Lavage entre 0,13cts et 0,16cts HT **le pot 500ml/1L hors couvercle** en verre ou PPT (selon volumétrie totale).
- Lavage de **cagette** 1,50€ HT (Dimension allant jusqu'à 600 x 400 mm - H 300 mm).
- Triage opéré à l'heure -> 35€ HT / heure (variable en fonction du flux).
- Désétiquetage opéré à l'heure -> 35€ HT / heure (variable en fonction du flux).
- La location de caisse va être opérable sur des flux récurrents (hebdomadaire ou quotidien). Dans un cas où le lavage est moins cadencé, je vous recommande l'achat de bacs.
- Les tests bactériologiques (flore total et coliforme) sont intégrés au prix.



VISITER L'ENTREPRISE POUR SE FAIRE SA PROPRE OPINION : ISABELLE LARIAGON, APICULTRICE PROFESSIONNELLE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Isabelle a souhaité découvrir le centre de lavage pour se faire sa propre opinion sur les solutions proposées par les acteurs du réemploi, sujet dont on parle beaucoup. Aujourd'hui, je lave mes pots dans ma cuisine, solution intéressante pour sa réactivité. Avec les nouvelles étiquettes faciles à retirer, je peux gérer en urgence les besoins ponctuels, ce qui me donne une certaine souplesse. Ce lavage me prend environ une journée par mois, je voulais donc connaître le coût d'une telle prestation et voir si les solutions proposées pourraient correspondre à mes besoins.

La visite a été très intéressante, avec un très bon accueil. J'ai été impressionnée par le processus de lavage en tunnel, même si j'ai été surprise par l'entrepôt vide, probablement lié à notre présence ce jour-là.

Travailler avec eux ? Peut-être, mais pas tout de suite. Il faudrait que je puisse immobiliser financièrement une ou deux palettes de pots vides en attente de lavage. À 13 centimes le pot (hors transport et hors suppression d'étiquette), cela représente tout de même 30 % du coût d'un pot neuf. Par contre, le gain de temps et l'assurance d'un lavage de qualité sont de vrais atouts.

Ce que j'en retiens, c'est qu'avec une organisation de stockage adaptée et un transport planifié en période calme, cette solution pourrait tout à fait être mise en œuvre à l'avenir.

« TOUT SE LAVE » : CENTRE BASÉ EN LOIRE ATLANTIQUE

L'entreprise est basée à Saint Herblain, en Loire Atlantique. Elle ne propose pas de liste de tarifs prédéfinis : chaque demande fait l'objet d'une étude spécifique. Les prix sont communiqués après une phase de tests, qui permet de valider plusieurs éléments essentiels :

- le processus de lavage adapté aux contenants,
- la bonne efficacité du résultat attendu,
- la conformité avec le cahier des charges défini en amont avec le client.

Tout se lave nous a tout de même communiqué de premières tarifications afin de vérifier que l'enveloppe budgétaire est cohérente avant de lancer l'étude et les premiers lavages.

À titre d'exemple, le lavage d'un pot démarre aux alentours de **0,16 € HT** et peut atteindre **0,30 € HT**, en fonction notamment des volumes à traiter, du processus de lavage retenu et du reconditionnement prévu. Le lavage d'une cagette se situe généralement entre **0,35 € HT** et **0,45 € HT** par pièce.

Des services complémentaires peuvent être proposés, comme le **tri des contenants**, dont le coût varie selon la présence éventuelle de déchets à évacuer, ou le **retrait des étiquettes**, réalisé manuellement et facturé **0,10 € HT** par pièce, en supplément du tarif de lavage.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez faire une demande pour réaliser des tests et devis : www.toutselave.fr

REMORQUE LAVE-VAISSELLE MOBILE

La communauté de commune de Cap Sizun, situé à l'ouest du Finistère a investi en 2023 dans une remorque lave-vaisselle mobile, pensée pour accompagner les associations et les dix communes situées aux alentours dans la transition vers des évènements plus propres et conformes à la réglementation. Examen de cette initiative qui pourrait servir d'inspiration pour des apiculteurs qui souhaiteraient mutualiser leur matériel de lavage de pots.

DÉVELOPPÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉVÈNEMENTS DES COMMUNES ET À L'INTERDICTION DES GOBELETS JETABLES

La mise en conformité avec la loi a été le point de départ du projet. **Depuis le 1^{er} janvier 2020, la mise à disposition de gobelets en plastique jetables est interdite en France**, et cette réglementation s'étend également aux assiettes et à une grande partie de la vaisselle à usage unique. Cette obligation a poussé les associations locales à adopter massivement la vaisselle réutilisable.

Mais cette transition a rapidement révélé une difficulté très concrète : à la fin des événements, les bénévoles **se retrouvaient avec des piles de**

gobelets et d'assiettes sales à rapporter chez eux. C'est pour répondre à ce nouveau besoin logistique qu'est née l'idée de développer une solution de lavage directement sur l'évènement.

Résultat : la création d'une remorque équipée d'équipement pour laver la vaisselle. Cette remorque a directement été très sollicitée, notamment durant l'été, avec une dizaine de locations sur la saison.



Remorque mobile «Fêtes Zéro Déchet». Source : Cap Sizun

INVESTIR DANS UN ÉQUIPEMENT COMPLET ET MOBILE

La remorque de Cap Sizun a été conçue **sur mesure** par le fabricant Pro Etal, dans le sud de la France. Elle embarque tout le nécessaire pour assurer un lavage efficace sur le lieu de l'évènement.

Équipements et caractéristiques techniques :

- Un évier et un point d'eau chaude,
- Un lave-vaisselle professionnel (cycle court de 2 à 3 minutes à 70 °C),
- Un chauffe-eau instantané,
- Deux cuves de 80 L pour récupérer les eaux usées,
- Une vanne d'évacuation pour gérer le trop-plein.
- Arrivée d'eau via un tuyau d'arrosage,
- Longueur : 2 mètres, avec possibilité d'ajouter 2 mètres de tables,
- Poids total en charge : 555 à 750 kg, permettant un tractage avec permis B,
- Lave-vaisselle pro acheté chez METRO : 2 158 € HT,

- Consommables : produits Techline (12 - 13 € les 5 L HT),
- Côtés de la remorque peuvent s'ouvrir,
- La remorque aura coûté 30 000 € TTC à la communauté de commune. Cette remorque est entretenue par le mécanicien du parc de la communauté de commune.

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION : CAUTION ET RÉSERVATION

La remorque est disponible sur réservation, au moins 10 jours avant l'évènement, via la communauté de commune, pour 100 €/jour avec une caution de 1 000 €.

Lorsqu'une association emprunte la remorque un temps d'explication est organisé avec la personne en charge des réservations et un mode d'emploi de la remorque est mis à disposition.

POUR ALLER PLUS LOIN

Remorque zéro déchet
[Site web du Cap Sizun](#)

ÉTIQUETTES HYDROSOLUBLES ET RÉEMPLOI DE POTS : TÉMOIGNAGES D'APICULTEURS

Avec l'objectif national fixé par la loi AGECE, qui est d'atteindre 10% de réemploi pour 2027, de nombreux apiculteurs s'interrogent sur leurs pratiques et cherchent des solutions toujours plus efficaces et adaptées à leur pratique. Cet article rassemble les retours d'expérience d'apiculteurs qui ont testé, ajusté ou repensé leurs systèmes d'étiquetage et de lavage de pots. Entre colles hydrosolubles, organisation du nettoyage, maîtrise des coûts d'étiquetage et communication auprès de leur clients. Leurs témoignages seront précieux pour celles et ceux qui souhaitent se lancer ou optimiser leur démarche de réemploi.

ORGANISATION DU RÉEMPLOI DES POTS DES RUCHERS DE L'ERDRE : RETOURS, LAVAGE, TRAÇABILITÉ ET COMMUNICATION

Nadège et Benjamin Guilbault sont associés au sein d'un GAEC d'environ 400 colonies en production. Au départ, ce sont les parents de Benjamin qui s'occupaient de nettoyer les pots. C'est Nadège qui a ensuite pris le relais. Dans leur modèle économique, le réemploi est

possible grâce à la vente directe et à une bonne organisation de retour et de lavage des pots en interne. Nadège et Benjamin ont fait le choix d'internaliser le lavage des pots afin d'éviter un transport supplémentaire vers un centre de lavage. De plus, ils gagnent en flexibilité en adaptant leur cession de lavage en fonction du stock de pot retournés et de la saison.

LA VENTE EN DIRECTE : PROPICE AU RETOUR DE POTS

Via les AMAP : un public déjà sensibilisé

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) fonctionne via des précommandes de miel, elle apporte donc la juste quantité de pot de miel. Les consommateurs de l'AMAP sont très sensibles à l'impact sur l'environnement, ils ont **l'habitude de rapporter leur emballage** pour faire du réemploi. **Résultat : la quasi-totalité des pots revient.**

ASTUCE

Astuce pour le réemploi via les AMAP : mettre l'étiquette sur la capsule.

Au début, Nadège demandait aux clients **de retirer la capsule** avant de rapporter le pot. Avec l'expérience, elle a constaté **que cela provoque davantage de casse au niveau du pas de vis**. Elle a donc modifié la consigne et noté : « laisser la capsule sur le pot ».

Via les marchés et sur l'exploitation : le bouche à oreille fonctionne

Sur les marchés, ce sont les habitués qui savent qu'il est possible de rapporter les pots. D'autres clients **découvrent la pratique en voyant d'autres clients rapporter leurs pots** et dont ensuite de même.

Une fois par mois, les exploitants organisent une vente de miel sur l'exploitation. A l'entrée du magasin de l'exploitation, un panier de lave-vaisselle est disposé sur une table, panier dans lequel les clients viennent déposer leur pots, avec capsule, dedans.

50 % de taux de retour de pots

Deux formats de pots de miel sont vendus par l'exploitation : 500g et 1kg. En 2024, le taux de retour de pot enregistré sur **la vente directe est de 50%**. Cela représente en **moyenne**, sur 6 ans, **2 500 pots de 1 kg et 3 300 pots de 500 g lavés par an.**

LE RÉEMPLOI : UN AVANTAGE EN CAS DE PROBLÈMES D'APPROVISIONNEMENTS EN POTS

« En 2021, notre fournisseur TEMACO nous annonce soudain un délai de 6 mois à cause du Covid : les fours étaient à l'arrêt. Heureusement, grâce au réemploi, nous avons un roulement de pots qui nous a servi de stock tampon. Beaucoup d'apiculteurs ont alors découvert les difficultés d'approvisionnement et se sont mis eux aussi au réemploi, qui offre une vraie sécurité en cas de rupture. Le réemploi nous apporte une petite marge de sécurité pour l'approvisionnement, sous forme d'un stock tampon, qui nous permettait d'attendre la livraison. »

Un système de lavage bien rodé

Nadège consacre un jour par mois au lavage des pots avec le process suivant :

1 Récupération des pots

Stockage en casiers de lave-vaisselle, tri par format de pot (500g ou 1 kg) et selon l'intégrité des pots. Les pots abîmés au niveau du filetage, de leur bord du pot ou de leur base (microfissures) ne sont pas réemployés.



2 Trempage des pots

5 minutes dans l'eau chaude pour faire décoller l'étiquette. L'étiquette se décolle bien si elle n'a pas été passée au lave-vaisselle ménager avant par les clients.

3 Passage dans le lave-vaisselle professionnel

Par tournée de 25 pots de 1kg ou 35 de pots de 500 g. Une vérification complémentaire de l'intégrité du pot est parfois effectuée lors du chargement, du rangement et de la mise en pot.

4 Séchage

Au début Nadège nettoyait tous les pots au torchon, ce qui permettait d'effectuer une vérification complémentaire de la conformité du pot, mais cette pratique était très chronophage.

Aujourd'hui, le séchage se fait via l'utilisation d'un gros ventilateur dans la chambre chaude. Les paniers sont placés à l'horizontal sur le ventilateur et le temps d'un cycle de lave-vaisselle, les pots sont secs.

5 Conditionnement

Le stockage se fait en carton de 12 pots, posés à l'endroit. Avant, les pots étaient positionnés à l'envers, mais cela les mettait en contact avec le fond du carton, qui n'était pas toujours très propre. L'idéal serait d'avoir une palette adaptée en bois ou plastique.

6 Stockage

Lors de la mise en pot du miel, ce sont les pots réemployés qui sont utilisés en priorité pour éviter qu'ils ne prennent la poussière.



Processus de lavage de pot

QUELQUES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS DU RÉEMPLOI DEPUIS 2024

Optimisation du stockage des pots



Stockage de pots dans les casiers de lave-vaisselle

L'achat d'un lot de casiers de lave-vaisselle permet un stockage des pots facilité, avant et après lavage. Ces casiers permettent d'éviter de multiplier les manipulations et de gagner du temps. Prix d'un panier de 50 x 50 cm : 40 €/HT.

Changement d'étiquette

Précédemment l'exploitation utilisait des étiquettes avec un fort pouvoir collant et qu'il fallait faire tremper dans une grande bassine, toute la nuit, avant de gratter les pots le lendemain. Nadège a donc changé d'étiquette et utilise maintenant une **étiquette dite lavable de chez BRODART**. Cette étiquette lui coûte 5 centimes l'unité.

Traçabilité sur le cahier de miellerie

Suite à un échange avec les services de la répression des fraudes, les apiculteurs ont ajouté des colonnes à leur tableau de cahier de miellerie afin de tracer les pots en verre utilisés, ceux réemployés ainsi que les capsules. Ce tableau

Date de mise en pot	N° de fût conditionné	Quantité conditionnée	Type de conditionnement	Nombre d'unités conditionnées (par carton de 12 unités)	N° Lot Pot en verre	N° de lot capsule	Pots réemployés (par carton de 12 unités)	N° de lot pots réemploi	Seau égouttage fût	DDM
29/08/25	PRINTEMPS 2024-2	1 fût	Pots Kg	30			5			29/05/27
	PRINTEMPS 2024-3	1 fût	Pots 500g	24			6			
			Pots 250g	5			5			
			Seau	1*20 kg						

Tableau de traçabilité des miels, des pots et des capsules

peut aussi servir lors du reporting réemploi qu'il faut faire à partir de mars à votre éco organisme.

Le discours auprès de des clients

Les apiculteurs ont apposé un logo « Emballage réemployable » sur les étiquettes de pot et créé une page internet dédiée au réemploi sur leur site internet afin de répertorier tous les points de collecte et inciter les consommateurs à ramener leurs pots.

Nadège et Benjamin, ont mis en place une petite zone, spécifique au retour de pots sales vides, indiqué par une affiche « rapportez-moi » .



Organisation de collecte de pot sur le magasin du producteur

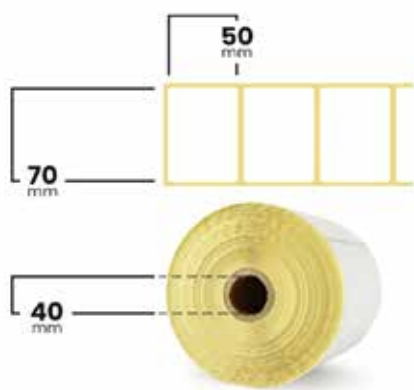
Proposition du fournisseur BRODART pour deux utilisations différentes :

- **WW2031** : colle lavable (pour organisme de lavage, processus de nettoyage spécifique avec de la soude)
- **WX6030** : colle hydrosoluble (pour toute personne réalisant du lavage de pot):
 - ▶ Papier couché « simple »
 - ▶ Trempage dans l'eau entre 21 et 60 degrés
 - ▶ Ne laisse pas de trace de colle sur le verre, toute la colle reste sur le papier

RÉDUIRE LES COÛTS D'ÉTIQUETTES VIA UNE IMPRESSION SUR L'EXPLOITATION : TÉMOIGNAGE D'UNE APICULTRICE VENDÉENNE

En Vendée, une apicultrice professionnelle a récemment revu son processus d'étiquetage, non pas pour faciliter le réemploi de ses pots mais pour réduire ses coûts d'étiquetage. Elle a abandonné les rouleaux d'étiquettes imprimés pour passer à **des étiquettes thermiques blanches vierges** de chez Étiquettes-Expert, qu'elle **imprime directement sur son exploitation**.

Les caractéristiques de l'étiquette : largeur 75 mm, hauteur 50 mm, qualité polypropylène, adhésif, mandrin de 40 mm, couleur blanc brillant, transfert thermique.



Dimensions étiquette thermique blanche vierge

L'organisation a été repensée sous forme d'une petite chaîne d'impression :

- Impression des mentions sur l'étiquette blanche via une imprimante thermique de la marque Intermec, reliée à l'ordinateur, tous deux situés dans le bureau ;
- L'enrouleur d'étiquette est lui-même relié à l'imprimante ;
- Prendre le rouleau d'étiquettes imprimées et le mettre sur le distributeur automatique d'étiquettes qui se trouve dans la miellerie.

Ce changement lui permet d'obtenir une étiquette imprimée sur l'exploitation, en noir et blanc, au **prix de 0,044 €***.

*Détail du calcul :

• Amortissement du matériel

Imprimante thermique : 500 € HT, amortie sur 5 ans

Enrouleur d'étiquettes : 170 € HT, amorti sur 8 ans

Calcul de l'amortissement annuel : $(500/5) + (170/8) = 121,25$ €/an

Avec une production annuelle de 6 tonnes, majoritairement conditionnées en pots de 500 g, l'exploitation a besoin d'environ 12 000 étiquettes par an. Coût d'amortissement par étiquette $21,25/12\ 000 = 0,01$ €/étiquette.

• Coût de l'encre

Prix du rouleau d'encre : entre 3 et 5 € HT pour 74 m.

50 m d'étiquettes vierges correspondent à environ 1 480 étiquettes

Coût ramené à l'étiquette : $6€/1480 = 0,004$ €/étiquette

• Coût des étiquettes vierges

Prix du rouleau : $(24 \times 6 + 7,5)/6\ 000 = 0,03$ €/étiquette

• Coût total d'une étiquette imprimée

0.01 (amortissement) + 0.004 (encre) + 0.03 (étiquette vierge) = 0.044 €/étiquette.

Cette apiculture utilise un processus de lavage des pots efficace mais chronophage.

Son processus de lavage de pots :

- 1 Trempage dans l'eau chaude**
Plonger les pots dans un grand faitout rempli d'eau. Porter à ébullition et laisser tremper 15 à 30 minutes.
- 2 Retrait des étiquettes**
Sortir les pots un par un avec une pince de cuisine. Tirer l'étiquette par un coin : elle se décolle généralement sans laisser de colle. Si les pots ont déjà été passés au lave-vaisselle, l'étiquette change de texture et peut laisser des résidus.
- 3 Cas difficiles**
Utiliser un grattoir à vitre pour enlever le maximum. Finir avec une éponge métallique et un peu d'huile pour décoller le reste de colle.
- 4 Nettoyage final**
Passer les pots au lave-vaisselle. Essuyer les traces de séchage avec un torchon propre. Laisser sécher complètement avant réutilisation

CAMILLE LESUR AFFINE SON PROCESS DE NETTOYAGE DE POTS

Camille, apiculteur à Maulévrier dans le Maine et Loire, a choisi de travailler avec le fournisseur d'étiquette Fulfiller situé près d'Orléans. **Pour des raisons de prix et pour le fait d'avoir la liberté dans le format d'étiquette utilisé.** Avec ce fournisseur, **la commande arrive en quelques jours, le port est gratuit** et il n'y a pas vraiment de limite de commande : minimum 25 étiquettes et jusqu'à 20 000 au maximum. Ses étiquettes arrivent déjà imprimées avec toutes les mentions légales. Elles sont en **papier couché 80 g**, avec une **colle permanente**, au **format 90 x 50 mm**. Lorsqu'il commande **2 000 unités**, le coût revient à environ **0,05 € par étiquette TTC**. L'étiquetage se fait à la main.

LE BON GESTE À DEMANDER : RAPPORTER LE POT... MAIS PAS L'ÉTIQUETTE

« Pour faciliter le réemploi des pots, merci de décoller l'étiquette avant de nous les rapporter. Ce petit geste réduit fortement notre temps de nettoyage, limite l'usage d'eau, de produits, et nous aide à rendre cette démarche plus durable. »

Camille affine actuellement son processus de nettoyage de pots

Pour le réemploi des pots, Camille ne rencontre pas de difficultés de lavage tant que **les pots n'ont pas été passés au lave-vaisselle** par les clients. Mais le passage au lave-vaisselle des pots par les clients « cuit » la colle, rendant l'étiquette beaucoup plus difficile à enlever. Il essaie donc de communiquer auprès des clients, afin qu'ils rapportent leur pot sans étiquette.

Le processus de nettoyage des pots de Camille :

1 **Trempage dans l'eau froide (24h) puis retrait de l'étiquette**

Lorsque le pot n'a pas été lavé au lave-vaisselle, un trempage prolongé dans l'eau froide suffit généralement. Ce qui permet de retirer facilement l'étiquette, sans grattage intensif, généralement au doigt. Si le pot

a été lavé au lave-vaisselle par le client, il faut utiliser un racloir métallique pour retirer le papier puis une éponge métallique pour éliminer les résidus de colle.

2 **Nettoyage des pots au lave-vaisselle professionnel**

Pour optimiser son processus, Camille a récemment investi dans un **lave-vaisselle professionnel à capot de la marque Diverso**, trouvé d'occasion pour environ **300 €**. Ce matériel **n'a pas encore été testé**, mais devrait améliorer le nettoyage final et permettre gagner du temps grâce à un cycle de nettoyage de 2 minutes. Camille prévoit d'utiliser des pastilles spéciales pour lave-vaisselle professionnel. Ces pastilles combinent trois agents alcalins (à pH élevé) : deux qui renforcent le pouvoir nettoyant et dégraissant, et un qui libère du chlore pour assurer la désinfection.



Lave-vaisselle professionnel de la marque Diverso

DES APICULTEURS VENDÉENS TESTENT DES ÉTIQUETTES À COLLE HYDROSOLUBLE : UNE PISTE POUR RÉDUIRE L'ATELIER CHRONOPHAGE DU LAVAGE DE POT ?

Des apiculteurs de Vendée pratiquent le réemploi de pot avec des étiquettes à **colle permanente** de chez ETIKOUEST, un imprimeur basé en Vendée. Ils ont conscience que cette référence n'est pas optimale pour leur pratique et rend le lavage de pot chronophage.

Prendre le temps de tester d'autres étiquettes

ETIKOUEST possède une large gamme d'étiquettes pensées pour le réemploi. Cet imprimeur propose l'envoi d'échantillons permettant de réaliser des essais en conditions réelles. Les apiculteurs ont testé une première référence à colle hydrosoluble mais, faute de temps, ils n'ont pas pu mener leurs essais de façon approfondie. Par simplicité et pour maîtriser leurs coûts, ces apiculteurs ont donc choisi de conserver leur étiquette actuelle. Ils soulignent toutefois qu'ETIKOUEST offre de nombreuses références pour faciliter la pratique du réemploi, et **encouragent d'autres apiculteurs intéressés par les étiquettes à colle hydrosoluble à prendre le temps de tester plusieurs références**, car la solution idéale dépend souvent des pratiques de chacun.

Leur solution actuelle est donc une étiquette à colle permanente. Ils utilisent deux formats d'étiquettes, **50 × 140 mm** et **40 × 120 mm**, pour un prix d'environ **0,05 € HT l'unité**. Étant situés près de Challans, ils récupèrent directement leurs commandes chez l'imprimeur afin d'éviter les frais de port.

Ces apiculteurs mènent leur étiquetage à l'aide d'une étiqueteuse manuelle.



Étiqueteuse manuelle @Apiculture.net

Processus de nettoyage et réemploi des pots :

Le retrait des étiquettes et le nettoyage des pots dans un objectif de réemploi est possible, mais prend beaucoup de temps.

ASTUCE

Nous demandons à nos clients de nous retourner les pots sans les étiquettes dans la mesure du possible

Le processus actuel se déroule en trois étapes :

- 1 Trempage**
Les pots sont mis dans l'évier et immergés d'eau chaude, pour toute la nuit.
- 2 Retrait de l'étiquette**
Les étiquettes sont grattées à la main, puis les pots sont laissés à sécher à l'air libre.

Stérilisation au four

Les pots sont stérilisés pendant 10 à 15 minutes à 140 °C.

Ces apiculteurs ont pour l'instant peu de retours de pot, ce qui limite pour l'instant le réemploi. Ils souhaitent néanmoins développer cette pratique, mais à condition de trouver une solution plus simple et plus efficace. Par exemple en utilisant un service de nettoyage externalisé.

UNE REPRISE D'EXPLOITATION QUI FUT L'OCCASION DE LANCER UNE REPRISE DES POTS VENDUS !

Après avoir repris l'exploitation de son prédécesseur en Sarthe, Jean-Marc Donzé a introduit des pratiques de réemploi des pots. Pour lui, c'est un geste responsable qui valorise l'image de la profession apicole.

Il fait fabriquer ses étiquettes par Perluette Graphic, au Mans, comme son prédécesseur. Il trouve que cet imprimeur est à l'écoute de ses clients, des besoins et est réactif aux demandes. Jean-Marc a une très bonne relation avec lui et ne souhaite pas en changer. Il a toutefois opté pour une nouvelle qualité d'étiquette afin de favoriser le nettoyage de pot et le retrait de la colle. Un papier couché blanc avec **colle permanente**.

Le prix varie entre **0.078 €/l'étiquette** et **0.112 €/l'étiquette TTC**. Délais de livraison de 15 jours avec la possibilité de descendre à une semaine en cas d'urgence. Jean-Marc utilise quatre types d'étiquettes : un pour les pots de miel de 500 g et 1 kg, un pour les pots de 250 g, un pour les bonbons et un dernier pour les barres de nougat.

Processus de retrait d'étiquette et lavage de pots :

1 Trempage

Les pots sont immergés dans un maturateur de 100 kg rempli d'eau chaude et laissés à tremper au moins 48 heures. Résultat : l'étiquette se détache très facilement. Aucun produit n'est nécessaire, les résidus de colle étant totalement dissous.

2 Lavage des pots

Les pots passent ensuite au lave-vaisselle ménager : un cycle de 2 h à 70 °C avec une pastille.

Le taux de réemploi de l'exploitation est estimé à 10 %, soit environ 1 000 pots par an. Comme Jean-Marc ne pratique le réemploi que depuis un an, il espère que cette habitude se développera progressivement chez ses clients. Un développement qui semble déjà se confirmer : entre novembre 2025 et janvier 2026, il a récupéré 500 pots. Si cette dynamique se poursuit, il serait en bonne voie pour doubler son volume de réemploi en 2026.

ASTUCES

- Réemploi de rouleau vide : Jean-Marc rend les rouleaux vides à l'imprimeur qui les réutilisent.
- Utilisation d'une ancienne étiqueteuse à bouteille.

CHANGEMENT D'ÉTIQUETTE POUR FACILITER LE RÉEMPLOI DE POTS

Cette exploitation, située en Sarthe, utilise depuis plusieurs années des étiquettes en rouleaux fournies par **ADESA**, un imprimeur situé près de Nîmes, apprécié pour la rapidité d'expédition de 3 jours, ses formats sur mesure et sa simplicité de commande en ligne. Après un premier

essai en 2021 avec des étiquettes en fibre de canne, choisies pour leur aspect écologique mais impossibles à retirer, ils sont passés à des **étiquettes « couchées enlevables », beaucoup plus adaptées au réemploi**. Elles coûtent **0,091 €/l'étiquette** de 40x40 mm et **0,101 €/l'étiquette** 70 x 50 mm. Le papier utilisé aujourd'hui est un couché 80 g, en version **enlevable**, avec une finition vernis mat.

L'exploitation est **équipée d'une étiqueteuse semi-automatique**. Cependant, en pratique, l'étiquetage est **souvent réalisé à la main**, car le gain de temps apporté par la machine n'est pas si avantageux.

Processus de retrait des étiquettes et de lavage des pots :

1 Trempage :

Faire tremper moins **d'une heure** dans l'eau **chaude**.

2 Décollage :

Grattage léger avec l'arrière d'un couteau.

3 Nettoyage final :

Passage au lave-vaisselle ménager, qui élimine les derniers résidus.

Ce procédé fonctionne bien mais **reste chronophage**, notamment pour la gestion du lavage.

CHEZ NICOLAS BOSSÉ : UNE ÉTIQUETTE QUI SE DÉCOLLE SANS EFFORT

Nicolas, situé en Sarthe, travaille avec sa femme Séverine sur le lancement de leur activité. Dès le début, ils ont souhaité intégrer le réemploi des pots, ce qui les a amenés à s'intéresser à des étiquettes adaptées et enlevables facilement.

C'est Anjou Etiquettes qui a pris contact avec eux par courrier. Le prix, l'envoi d'échantillons et la réactivité de l'imprimeur ont convaincu Nicolas de travailler avec cette entreprise située à Montreuil-Bellay (49). Anjou Etiquettes est également **partenaire de la filière Bout'à Bout'** et propose une solution pour le traitement et le **recyclage de la glassine**, le support dorsal des étiquettes.

Une étiquette adaptée au réemploi

L'étiquette est en papier couché mat blanc, associée à une colle **RP30W, dite soluble à l'eau**. Selon le guide réemploi des emballages ménagers 2024 de l'ADELPHE, cette colle fait partie de celles **qui présentent les meilleurs résultats d'enlevabilité**. En pratique, Nicolas confirme que les étiquettes se décollent très bien, à l'eau froide ou chaude. Un trempage de quelques minutes suffit pour qu'elles se retirent entièrement **et « sans effort »**. Ce choix **représente un surcoût d'environ 10 à 15 %** par rapport à une colle classique, mais il est compensé par le gain de temps lors du retrait des étiquettes. Le prix varie **entre 0,05 € HT par étiquette (commande de 10 000 unités) et 0,26 € HT par étiquette** pour un rouleau de 500 étiquettes commandé, au format 45 x 140 mm.

Avant d'adopter cette nouvelle étiquette, avec colle soluble dans l'eau, Nicolas estimait consacrer **21 heures par an** au retrait des étiquettes et au nettoyage. Soit près de **2 minutes 30 par pot**. Le temps consacré à cet atelier était devenu trop important, c'est pourquoi il a préféré changer pour une étiquette plus adaptée au réemploi.

Le retrait des étiquettes et le nettoyage des pots :

1 Trempage des pots

Quelques minutes dans de l'eau, chaude ou froide, pour faciliter le décollage des étiquettes solubles. Pour les anciennes étiquettes non solubles dans l'eau, il est nécessaire d'utiliser une paille de fer. Attention, cela raye le verre. Pour enlever les résidus de colle, eau chaude avec du liquide vaisselle. Un lavage à l'eau chaude avec du liquide vaisselle permet ensuite d'éliminer les résidus de colle.

2 Lavage

Un premier nettoyage est effectué à la main. Les pots sont ensuite **nettoyés au lave-vaisselle professionnel** de la salle des fêtes de Ségrie, **prêté par la mairie gratuitement**.

DES APICULTEURS AVEC UNE AUTONOMIE COMPLÈTE DE L'IMPRESSION À L'ÉTIQUETAGE

Un couple d'apiculteur de Loire-Atlantique a fait le choix d'internaliser l'impression des étiquettes ainsi que le lavage de pots afin de **gagner en flexibilité et de s'assurer un meilleur retrait d'étiquettes lors du réemploi des pots**.

1 Impression et pose des étiquettes

Système d'étiquetage entièrement réalisé sur l'exploitation, à partir de feuilles A4 imprimées puis découpées. Ils utilisent du **papier 120 g**, suffisamment rigide pour une bonne tenue sur le pot.

2 Découpe des étiquettes

Pour obtenir un format propre et régulier, ils s'appuient sur une découpeuse **Silhouette Portrait3**, un modèle accessible et précis, acheté environ 190 € et reliée à l'ordinateur.



Machine de découpe Silhouette Portrait @Silhouette

3 Colle utilisée : Glutofix 600

La colle Glutofix 600, appréciée pour sa tenue... et surtout pour **sa facilité de décollage lors du réemploi**. Préparation : 12 g de poudre pour 500 g d'eau. L'application de la colle se fait au pinceau, directement sur l'étiquette. Enfin la pose de l'étiquette est organisée entièrement manuellement, sans étiqueteuse.

Le nettoyage des pots est réalisé dans un lave-vaisselle ménager, en attendant l'installation prochaine d'un lave-verre professionnel. Tous les pots sont lavés, **y compris les pots neufs**, car les palettes arrivent souvent poussiéreuses. Le retrait des étiquettes est particulièrement simple grâce à la colle Glutofix : **décollage à sec**, directement à l'ongle, sans eau ni grattage, et donc sans trempage préalable. Le lave-vaisselle assure ensuite le nettoyage final.

DES ÉTIQUETTES ADAPTÉES AU RÉEMPLOI : SANS EAU ET À LA MAIN

Les étiquettes utilisées par l'apicultrice d'Ille-et-Vilaine, proviennent de l'imprimeur **4Bnumérique**, une entreprise basée à Vern-sur-Seiche, dont elle apprécie autant la qualité des produits que la réactivité. Le tarif varie selon le format : **0,074 € l'étiquette en 35x80 mm** et **0,069 € l'étiquette en 55x100 mm**, avec un minimum de commande de **1 000 unités par référence**. Les frais de port sont offerts à partir de **500 € de commande**. Etiquette : Papier couché Blanc FSC **Enlevable R5000**, Aucun Vernis. Elle retire les étiquettes des pots **sans eau et à la main**. Lorsque l'étiquette adhère un peu trop, l'apicultrice place simplement le pot **30 secondes au micro-ondes**, ce qui facilite grandement le décollage. Le lavage de pot se fait au lave-vaisselle ménager avec un **programme à 70°C**.

ASTUCE

Pour enlever l'étiquette à sec : Mettre les pots dans un microondes 30 secondes. La colle chauffe et devient très facile à enlever à la main sans besoin d'eau.

ÉTIQUETER À FAIBLE COÛT : LE SYSTÈME MANUEL UTILISÉ PAR THÉO BEILLEIL

Cet apiculteur de Loire-Atlantique travaille avec l'imprimeur ADESA, un fournisseur **situé près de Nîmes, qu'il apprécie pour sa rapidité et son sérieux**. Les livraisons arrivent en général sous une semaine et, en cas d'urgence, une commande "rush" peut être préparée en deux ou trois jours. Les frais de port sont négligeables et il n'y a aucun minimum d'achat. Lorsqu'il y a une erreur dans les fichiers du bon à tirer, l'équipe prend systématiquement le temps de rappeler et de régler les détails rapidement.

Commander en quantité pour faire baisser le coût de l'étiquette

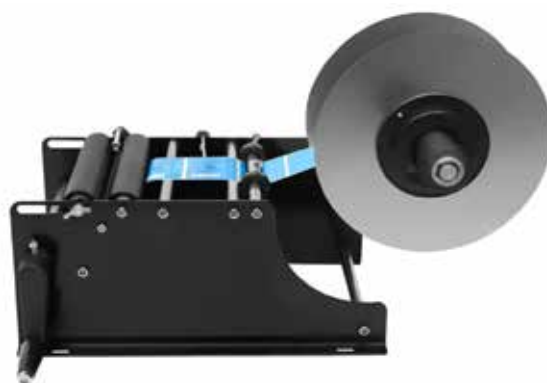
Théo commande ses étiquettes en grand nombre afin d'en faire baisser le prix. Il achète **par série de 2 000 étiquettes par référence**, en rouleaux de 500. Et ce pour un total de 10 références. Grâce à ça, ses étiquettes lui reviennent à 4

centimes l'unité TTC. Format 107 x 49 mm ou 140 x 50 mm, en papier couché 80 g avec **colle permanente**, finition vernis brillant.

ASTUCE

Faites des simulations de quantité d'étiquette avant de valider votre panier, Théo a remarqué que **c'était plus économique de commander 499 étiquettes plutôt que 500 !**

Pour l'étiquetage, Théo utilise une petite **étiqueteuse manuelle**, un équipement simple qui ne nécessite pas un gros investissement, **entre 60 et 100 €/HT**. **Le fonctionnement est très simple** : il place le pot sur le rouleau, puis actionne la manivelle qui vient déposer l'étiquette correctement positionnée et bien collée. Certains apiculteurs qui utilisent ce système notent toutefois un inconvénient : comme le pot est couché lors de l'étiquetage **la capsule se retrouve pleine de miel**.



Etiqueteuse manuelle - DSHRUIHE

Perspectives de réemploi

Dans les prochaines années, Théo souhaite se lancer dans le réemploi de ses pots de miel. Il sait déjà que **son étiquette actuelle** adhère très fortement et **se retire donc difficilement** lors du lavage. Mais il a aussi entendu plusieurs personnes signaler que **certaines étiquettes avec colle hydrosoluble** avaient tendance à **se décoller d'elles-mêmes**, notamment au niveau des coins. Une phase de tests sera donc indispensable pour **trouver le bon compromis entre tenue sur le pot et facilité de décollage**.

Tableau récapitulatif des fournisseurs d'étiquettes issus des témoignages des apiculteurs

Fournisseurs	Prix étiquette (€/étiquette)	Quantité par référence	Format (mm)	Caractéristiques
Perluette Graphic	0,078-0,112 € TTC			Colle permanente Papier couché
ETIKOUEST	0,05 € HT		140 x 50 120 x 40	Colle permanente
Pas de fournisseur	Feuille blanche A4			Colle glutofix 600
Fulfiller	0,050 € TTC	2 000	90 x 50	Colle permanente
Etiquettes-Expert	0,03 €/ TTC	6 000	75 x 50	Colle permanente
ADESA	0,091 € TTC	1 000	38 x 40	Colle permanente Papier couché
	0,101 € TTC	1 000	70 x 50	
	0,040 € TTC	2 000	140 x 50	Vernis
4Bnumérique	0,074 € TTC	1 000	80 x 35	Papier couché Collen enlevable Aucun vernis
	0,069 € TTC	1 000	100 x 55	
BRODART	0,05 € TTC			Colle enlevable
Anjou étiquette	0,05 € TTC		140 x 50	Colle soluble RP30W

ASTUCE

Bien expliquer vos besoins d'étiquette pour faciliter le réemploi en fonction de votre fournisseur.

Si vous souhaitez changer votre étiquette pour passer sur un format qui s'enlève plus facilement afin de simplifier le retrait de celle-ci, et donc le lavage de pots pour faire du réemploi, il faudra bien expliquer vos besoins à votre imprimeur. En effet, selon votre fournisseur d'étiquette, les termes techniques ne seront pas les mêmes : étiquettes soluble, colle soluble, étiquette enlevable, étiquette hydrosoluble, étiquette détachable, ...

Il faut faire attention à bien distinguer :

- **Une étiquette avec colle hydrosoluble** : il ne s'agit pas d'une étiquette qui fond dans l'eau, mais d'une colle spécifique, hydrosoluble, qui permet à l'étiquette de se détacher facilement. Le support de l'étiquette reste intact, mais se sépare du contenant sans laisser de résidus ni endommager la bouteille.
- **Une étiquette hydrosoluble** : se dissout entièrement dans l'eau chaude ou froide, ces étiquettes ne laissent aucun résidu après nettoyage.



« **Guide réemployer les pots en verre** », ADA AURA, 2023. La théorie sur les étiquettes, la colle, le papier et la finition y sont très bien expliqués.

EMBALLAGES POUR LE MIEL : CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PLASTIQUE, LE VERRE ET LES OBLIGATIONS À VENIR

Le choix des emballages est déterminant, entre évolutions réglementaires, contraintes environnementales et attentes des consommateurs. Dans cet article nous vous proposons de faire le point sur les plastiques alimentaires, leur recyclabilité, les obligations 2025 – 2040, et d'effectuer une comparaison plastique / verre pour les pots de miel.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LE PLASTIQUE : CE QUI CHANGE ENTRE 2025 ET 2040

Selon le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt et de la mer, « la France produit 4,5 millions de tonnes (Mt) de déchets plastiques chaque année, soit près de 70 kg par an et par habitant. 4,4 Mt de ces déchets sont collectées : 23 % sont recyclées, 41 % sont incinérées et 36 % sont enfouies. Au total, ce sont près de 100 000 tonnes de plastiques qui terminent leur vie dans la nature, les fleuves et la mer. »

Le règlement européen PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation) va transformer la réglementation sur les emballages à compter de 2026 via une approche plus globale et ambitieuse en matière de 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage), pour les emballages ménagers comme pour les emballages industriels et commerciaux.

Cela se matérialise par des obligations concrètes :

- Réduction des emballages via l'éco-conception
- Intégration de matériaux recyclés
- Instauration d'objectifs de réemploi
- Un autre changement majeur : l'obligation de recyclabilité pour tous les emballages à horizon 2030

2030 : tournant majeur

Selon le [règlement Européen 2025/40](#) relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, à partir de 2030 :

- **Tous les emballages : devront être recyclables.**
- Pour les **emballages plastiques** : obligation d'intégrer de la matière recyclée (entre **10 et 35 %** selon le type d'emballage). L'obligation pour les pots avec contact

alimentaire est de 30% en 2030 si PET, ou de 10% en 2030 si autre que PET, selon le PPWR. Les résines non recyclables (PVC, PLA, PSE...) deviendront **incompatibles** avec la réglementation.

2040 : fin des plastiques à usage unique

La loi AGECE prévoit :

- **Fin** de la mise sur le marché des emballages **plastiques à usage unique**. Valable pour les pots de miel.
- Fin des emballages jetables **non recyclables**.
- Développement massif du réemploi et du vrac, sur tous les emballages recyclables.

SEULEMENT QUELQUES PLASTIQUES SONT AUTORISÉS POUR LE CONTACT ALIMENTAIRE

En Europe ([Règlement \(UE\) n°10/2011](#)), un plastique est autorisé pour le contact alimentaire **s'il respecte deux conditions** :

- Il est fabriqué à partir de **substances figurant dans l'annexe I du R(UE) 10/2011**.
- Il respecte les **tests de migration** (pas de transfert de substances vers l'aliment)

Ce qu'il faut retenir : ce n'est pas la « famille de plastique » qui est autorisée ou interdite en soi, cela dépend de **sa formulation précise** et **des tests réalisés**.

Selon INRAE-CNRS, Expertise scientifique collective « Plastiques utilisés en agriculture et pour l'alimentation », 2025, les 5 polymères les plus utilisés dans le monde en agriculture et pour l'alimentation sont le polyéthylène (PE), le polypropylène (PP), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polystyrène (PS) et le polychlorure de vinyle (PVC).

TROIS PLASTIQUES SE RECYCLENT VRAIMENT

Il n'y a pas de plastique interdit d'utilisation, mais à date, la dissuasion d'utiliser un plastique plutôt qu'un autre se fait via la déclaration par unité de vente consommateur (UVC) auprès de votre organisme. (cette déclaration « par uvc » n'est à faire que si vous mettez sur le marché plus 500 000 uvc/an). Par exemple, le metteur sur le marché va payer son éco-contribution plus cher pour un emballage en PVC (Polychlorure de vinyle) : 210,01€/kg contre 77 €/kg pour un emballage en PE (Polyéthylène), ayant une filière de recyclage meilleure.

En pratique, seuls **trois types de plastiques** disposent aujourd'hui de filières de recyclage « matures » : le **PET clair** (Polyéthylène téréphtalate), le **PEHD** (Polyéthylène haute densité) et le **PP** (Polypropylène).

En effet, certains plastiques sont non recyclables aujourd'hui : **PVC, PLA** (plastique biosourcé mais non recyclable en France), **PSE / XPS** (polystyrène expansé) ou encore le **PET coloré sombre**. Ces plastiques sont à éviter pour les pots de miel, car ils seront progressivement pénalisés.

Si vous êtes adhérent à ADELPHÉ, vous pouvez tester la recyclabilité de vos emballages grâce à l'outil TREE.

Ce que nous pouvons donc vous recommander, si vous souhaitez rester en pot plastique :

- Consulter le guide COTREP sur la recyclabilité des pots, barquettes et autres rigides plastique, qui donne des recommandations éco-conception d'emballage en fonction du plastique utilisé
- Privilégier les filières matures PE ou PP et les nouvelles filières : PET clair, PEHD ou PP
- Éviter absolument : PVC, PLA, PSE, PET sombre
- Préférer des pots **transparents** (meilleure détection au tri)
- Anticiper l'obligation 2030 : **emballages 100 % recyclables**



Emballages avec filières de recyclage matures

- Emballages dont la filière de recyclage est bien établie
Papier-Carton, Acier, Aluminium, Verre, Briques, Bouteilles et flacons en PET, PE ou PP, Plastiques rigides PE et PP, Plastiques souples PE et rigides PS



Emballages avec filières de recyclage en développement

- Différents stades de développement : en cours de création, en développement ou proches de la maturité
Plastiques rigides PET coloré (hors bouteilles et flacons), rigides PSE, rigides PET/PE clair et coloré et plastiques souples PP



Emballages sans filière de recyclage

- Valorisables énergétiquement
Textile, autres, emballages plastiques complexes et autres résines hors PVC
- Matériaux non transformés chimiquement issus de ressources renouvelables et gérés durablement
Cellophane
- Non recyclables et non valorisables
Céramique, grès, porcelaine, emballages PVC



Emballages en bois

- Les emballages ménagers en bois non transformé issu de forêts gérées durablement ne sont pas recyclés, car leur valorisation énergétique est plus pertinente. Leur tarif est donc aligné sur celui du carton-papier.

Liste les emballages en fonction de la maturité des filières de recyclage à date. Source : ADELPHÉ

PLASTIQUE OU VERRE : QUEL EST LE PLUS VERTUEUX ?

Voici une comparaison simple « avantages et inconvénients » des deux emballages.

Il n'existe pas de réponse unique : tout dépend de l'usage, du recyclage et du réemploi de l'emballage.

Critère	Verre	Plastique (PET, PEHD, PP)
Avantages	<ul style="list-style-type: none">• Recyclable à l'infini• Très bien accepté par les consommateurs• Image premium pour le miel• Filière de recyclage très mature	<ul style="list-style-type: none">• Léger : moins d'émissions au transport• Résistant• Moins énergivore à produire• Recyclable si bien choisi (PET clair, PEHD, PP)• Moins cher• Prend peu de place en stockage
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none">• Très lourd : fort impact transport• Énergie élevée pour la production• Fragile• Coût plus élevé• Prend beaucoup de place en stockage	<ul style="list-style-type: none">• Mauvaise image auprès du public• Recyclage limité (pas infini)• Certains plastiques encore non recyclables• Obligation de recyclabilité dès 2030
Fin de vie	<ul style="list-style-type: none">• Recyclage excellent, 88 % selon CITEO• Boucle quasi fermée	<ul style="list-style-type: none">• Recyclage partiel 30 % selon CITEO et dépend de la filière

LE RÉEMPLOI DE POTS DE MIEL EN PAYS DE LA LOIRE : RÉSULTATS D'ENQUÊTE

Afin de mieux connaître les pratiques de réemploi de pots des apiculteurs de la région, l'ADA Pays de la Loire a conduit, fin 2024, une enquête en ligne. Cette enquête a aussi pu permettre de collecter des informations sur les caractéristiques des pots utilisés par les apiculteurs. Nous vous proposons de découvrir dans cet article les résultats obtenus.

QUELS POTS SONT UTILISÉS PAR LES APICULTEURS ?

Une majorité de pots en verre plutôt qu'en plastique

La majorité des répondants utilise des pots en verre (22 apiculteurs sur 26 répondants) et quelques-uns utilisent d'autres types de pots :

- 6 utilisent des pots en plastique et 1 utilise des pots en carton paraffiné. Deux répondants utilisent plusieurs matériaux différents pour leurs pots (pots en

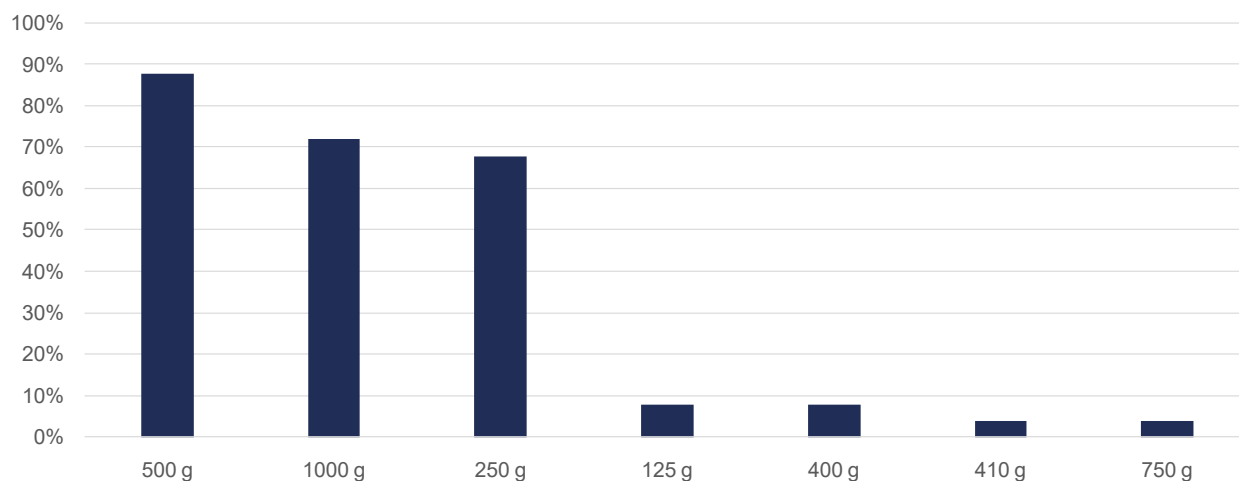
plastique et pots en verre utilisés sur la même exploitation par exemple).

- 62% des répondants déclarent que leurs étiquettes sont décollables au lavage.

Quantité, taille et type de pots utilisés

Les apiculteurs des Pays de la Loire utilisent majoritairement des pots de 250, 500 ou 1000 grammes : 85% des répondants utilisent des pots de 500 grammes, 72% utilisent des pots de 250 grammes et 68% des pots de 1000 grammes.

Pourcentage d'apiculteurs utilisant les différentes contenances de pots



Les pots de 500 grammes représentent plus de la moitié du nombre total de pots commercialisés chaque année. 92% des pots utilisés par les apiculteurs sont des pots de 250 g, de 500 g et 1 kg. Seuls quelques apiculteurs utilisent des formats plus originaux : 125 g, 400 g, 410 g ou 750 g.

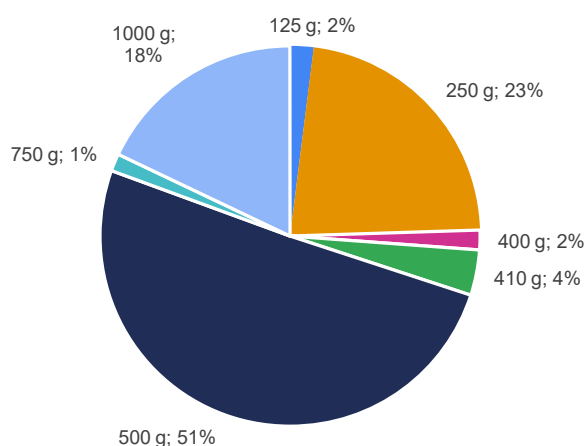
Il ne semble pas y avoir de différence significative liée au fait que le pot soit en verre, en carton plastifié ou en plastique : dans chaque catégorie différentes contenances de pots sont utilisés.

Les tailles, formes et références de pots utilisés varient selon les choix des apiculteurs. Cependant certaines références semblent ressortir plus souvent : les T063 pour les pots de 250 g, les T063 et T082 pour les pots de 500 g et les T082 pour les pots de 1 kg. Des variations peuvent exister pour une même variation de pots : « normalisé », « bas » ou encore « deep » pour les T063 par exemple.

Principales références de pots utilisés par les apiculteurs

Contenance en miel du pot	Référence principale	Autres références citées
250 g	T063	DW066, T066, T070
500 g	T063 et T082	T070
1 000 g	T082	
Autres pots	Pas de référence principale	DW066, T048, T063, T082, T070

Pourcentage de pots utilisés selon leur contenance



En moyenne les répondants possédant plus de 200 colonies d'abeilles achètent environ 8 640 pots par an et par exploitation, dont plus de la moitié sont des pots de 500 grammes.



Pot T063 500g



Pot T082 500g

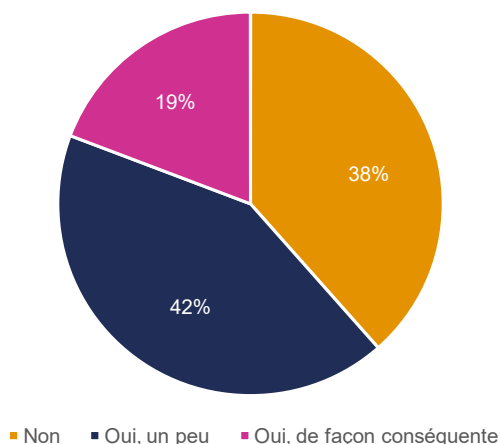
Les circuits de commercialisation des pots de miel

84% des répondants déclarent que leur zone de vente et de distribution de miel est plutôt d'échelle départementale, 12% déclarent vendre à échelle régionale et 4% à échelle nationale.

LES PRATIQUE DE RÉEMPLOI EN PAYS DE LA LOIRE

Plus de 60% des répondants pratiquent le réemploi de pots, dont 19% déclarent faire du réemploi de façon conséquente. Parmi les 10 apiculteurs qui ne pratiquent pas le réemploi de leurs pots, même de façon minimale, 7 seraient intéressés pour en mettre en place à l'avenir.

Pratiquez-vous le réemploi des vos pots?



Le réemploi est très majoritairement pratiqué lors de la vente directe, que celle-ci ait lieu sur les marchés ou au magasin de l'exploitation. Quelques apiculteurs, minoritaires, arrivent à

recupérer les pots lors de leurs ventes en AMAP, en magasin de producteurs ou en magasins spécialisés.

Le réemploi : des intérêts à la fois environnementaux et commerciaux

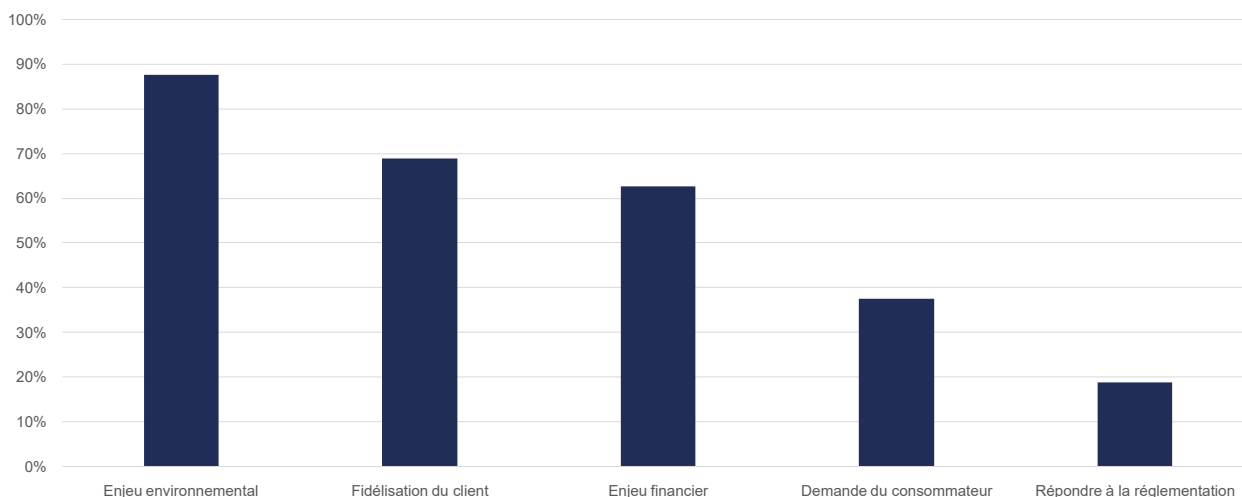
Les apiculteurs ayant mis en place des procédures de réemploi de pots le font pour diverses raisons, souvent complémentaires. Près de 9 apiculteurs sur 10 le font pour des **raisons environnementales** et environ les deux tiers invoquent **une fidélisation du client et des enjeux financiers**, souvent liés au prix du verre. Enfin, plusieurs apiculteurs évoquent **une demande de la part de leur consommateur**. Peu d'apiculteurs des Pays de la Loire ont mis en place du réemploi sur leurs exploitations à cause d'obligations réglementaires pour l'instant.

Peu d'apiculteurs appliquent une consigne sur leurs pots

Seuls 3 des 16 répondants, faisant du réemploi, ont mis en place une consigne sur leurs pots. Deux d'entre eux ont mis une consigne de 50 centimes par pot et le dernier une consigne de 10 centimes par pot, ce montant restant le même selon la taille du pot. Un quatrième apiculteur dit offrir des « récompenses » aux clients qui lui rapportent ses pots.

Il est à noter que parmi les répondants aucun apiculteur possédant plus de 200 colonies n'a mis en place de consigne sur ses pots de miel.

Raisons de la mise en place du réemploi



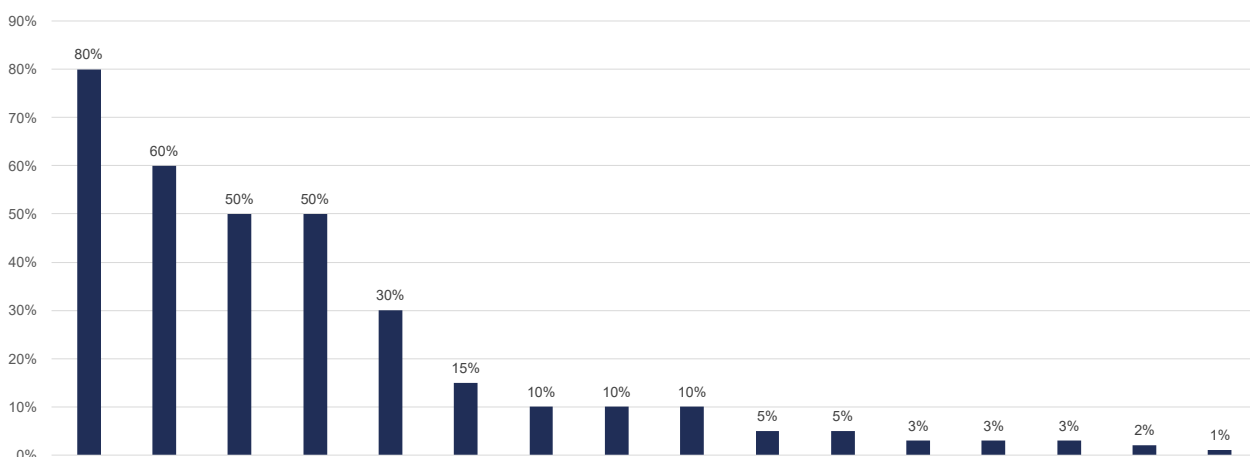
Le retour des pots : des taux variables selon les exploitations

Quelques apiculteurs, dont certains en apiculture professionnelle, arrivent à atteindre des taux de retour de pots intéressants : de 30% à 80% des pots commercialisés. Le fait de mettre en place une consigne semble avoir un effet significatif :

ceux qui l'ont mis en place ont tous un taux de retour d'au moins 50% de leurs pots de miel.

Passé ce groupe d'apiculteurs, qui arrive à obtenir de fort taux de retour de leurs pots, les quantités récupérées sont plus nuancées : une partie des apiculteurs pratiquant le réemploi arrive à récupérer entre 10 et 15% de leurs pots et le reste 5% ou moins.

Estimation du taux de retour des pots des apiculteurs répondants



*chaque pourcentage correspondant au taux de réemploi d'un des apiculteurs ayant répondu à l'enquête.

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES POTS ET DE LEUR STOCKAGE

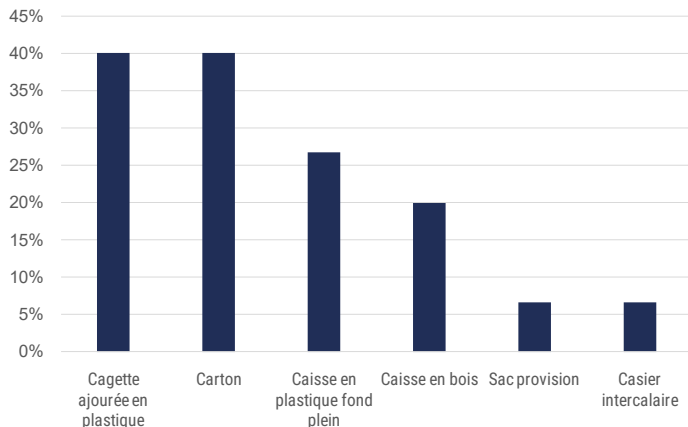
Les pots récupérés sont stockés dans différents contenants selon les apiculteurs : majoritairement dans des cagettes ajourées en plastiques (40% des répondants) ou des cartons (40%) et, chez certains apiculteurs, dans des caisses en plastiques à fond plein (27%) ou des caisses en bois (20%). Dans la majorité des cas, ces contenants sont sur des palettes, même si certains apiculteurs les stockent sur des étagères.

Après lavage, les pots sont le plus souvent stockés dans des cartons (47% des répondants) ou des caisses en plastique (33%).

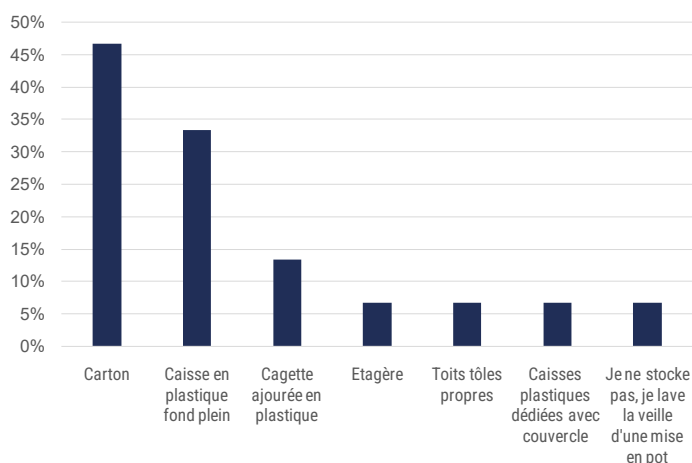


Cagette ajourée en plastique

Contenants utilisés pour stocker les pots sales



Contenants utilisés pour stocker les pots propres





Caisse en plastique fond plein



Casier intercalaire

Les moyens utilisés pour informer les clients du réemploi : l'information orale privilégiée

Les **échanges verbaux** avec les clients sont le moyen de communication privilégié pour informer les consommateurs qu'ils peuvent rapporter leurs pots. En effet 75% des répondants utilisent ce moyen pour communiquer sur le réemploi auprès

de leurs clients.

Quelques autres moyens de communication sont parfois utilisés : **des affiches** sur les points de vente (25% des répondants), **pictogramme** sur les pots (19%), explications données par le vendeur au moment du passage en caisse (13%) ou encore **site internet** (6%).

Des consignes données au client très variables

La moitié des apiculteurs qui font du réemploi ne donnent pas de consignes aux clients concernant les modalités de retour des pots.

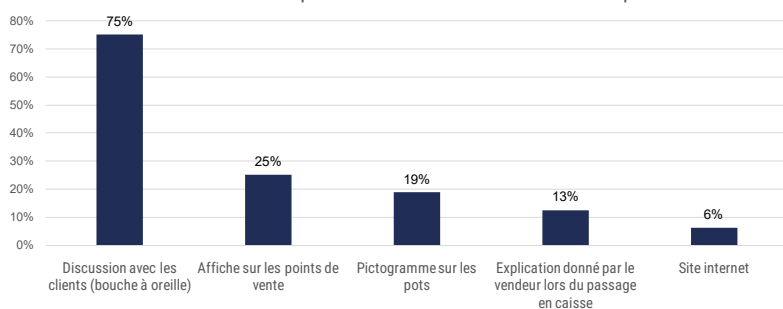
Parmi les autres, les consignes varient grandement selon les apiculteurs. Plusieurs souhaitent que le pot soit **rapporté avec la capsule**, notamment pour éviter la casse lors du stockage ou du transport. Certains demandent **de laisser l'étiquette alors que d'autres demandent qu'elle soit enlevée**. Plusieurs apiculteurs demandent aussi à leur client de **ne pas laver le pot au lave-vaisselle**, notamment car cela rend les étiquettes difficiles à enlever.

LE LAVAGE DES POTS RAPPORTÉS À L'EXPLOITATION

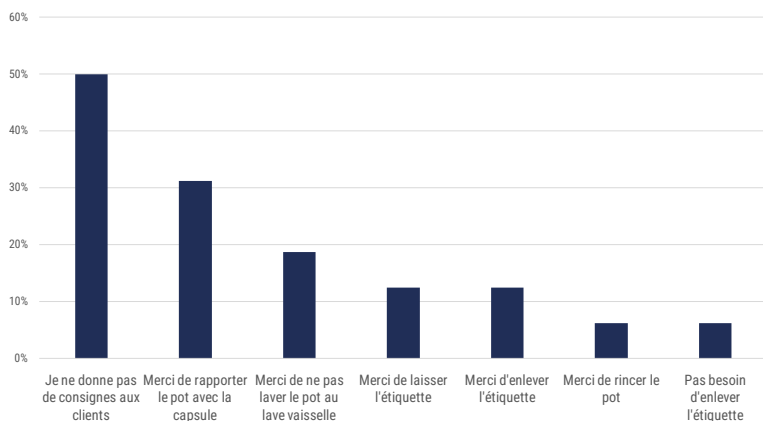
Parmi les apiculteurs pratiquant le réemploi, la quasi-totalité nettoie les pots sur l'exploitation. Seul un apiculteur demande à ses clients de ramener leurs pots propres pour qu'il les remplisse à nouveau en direct, ce qui s'approche d'une vente de miel de type « en vrac ». Aucun apiculteur ne passe par une structure de lavage collective sous forme de prestation.

Les 67% des apiculteurs pratiquant le réemploi, le font **grâce à un lave-vaisselle ménager** et 20% grâce à un lave-vaisselle professionnel. Un apiculteur dispose d'une laveuse spécialisée dans le lavage de contenant et un autre lave ses pots à la main.

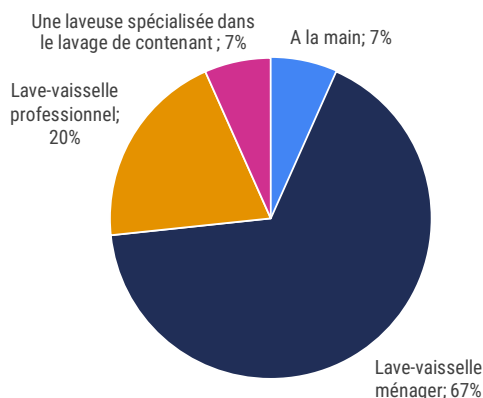
Comment communiquez-vous sur votre démarche de réemploi ?



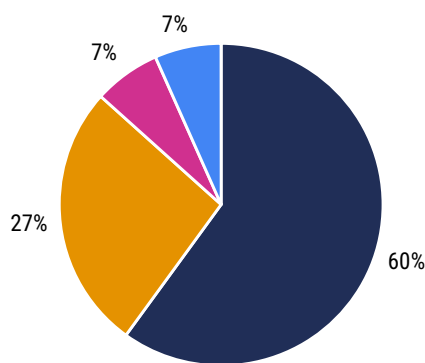
Consignes données clients concernant les modalités de retour de pot



Matériel utilisé pour le lavage des pots



Quand lavez-vous vos pots sales ?



Combien de temps prend le lavage des pots ?

Le temps de lavage diffère grandement selon les apiculteurs, avec des temps allant d'environ 25 pots par heure jusqu'à 400 pots par heure. La moyenne se situe à environ 100 pots lavés par heure de travail. Tous ces temps de travail sont exprimés en utilisant un lave-vaisselle, professionnel ou non.

L'apiculteur le plus efficace (400 pots lavés par heure) utilise une laveuse spécialisée dans le lavage de contenants, **prouvant que le matériel utilisé peut avoir un impact significatif sur la vitesse de lavage des pots**. Ce matériel coûte cependant cher : plus de 15 000 € HT.

Globalement si le réemploi de pots devient important sur l'exploitation (1 000 pots ou plus lavés par an) il convient de prévoir l'équivalent d'une à plusieurs journées de travail pour le lavage des pots sur l'année.

44% des apiculteurs sèchent leurs pots après lavage. La plupart utilisent un chiffon, parfois remplacé ou complété par un temps de séchage dans une caisse dédiée. Un apiculteur utilise aussi ponctuellement son déshumidificateur pour accélérer le processus de séchage.

Un lavage des pots majoritairement pratiqué tout au long de l'année

La majorité des apiculteurs lavent leurs pots tout au long de l'année, même si plusieurs d'entre eux (27% des répondants) préfèrent garder cette tâche pour la période automne-hiver, lorsqu'ils ont plus de temps disponible.

Les étiquettes et l'espace de stockage sont les principales difficultés rencontrées

Les problématiques liées à la gestion des étiquettes, qui sont difficiles à **décoller**, et à **l'espace de stockage** nécessaire, sont les principales difficultés rencontrées par les apiculteurs qui pratiquent le réemploi de pots. Arrivent ensuite les difficultés liées à l'organisation, à la gestion de l'hygiène, au matériel nécessaire pour le lavage, à la collecte des pots ou encore au temps à y consacrer et au coût financier.

Les apiculteurs mettent donc en avant la **difficulté à trouver du temps** pour mettre en place un processus de réemploi des pots sur leur exploitation : pour quelques dizaines ou centaines de pots cela reste gérable, pour plusieurs centaines cela devient plus compliqué car très chronophage.

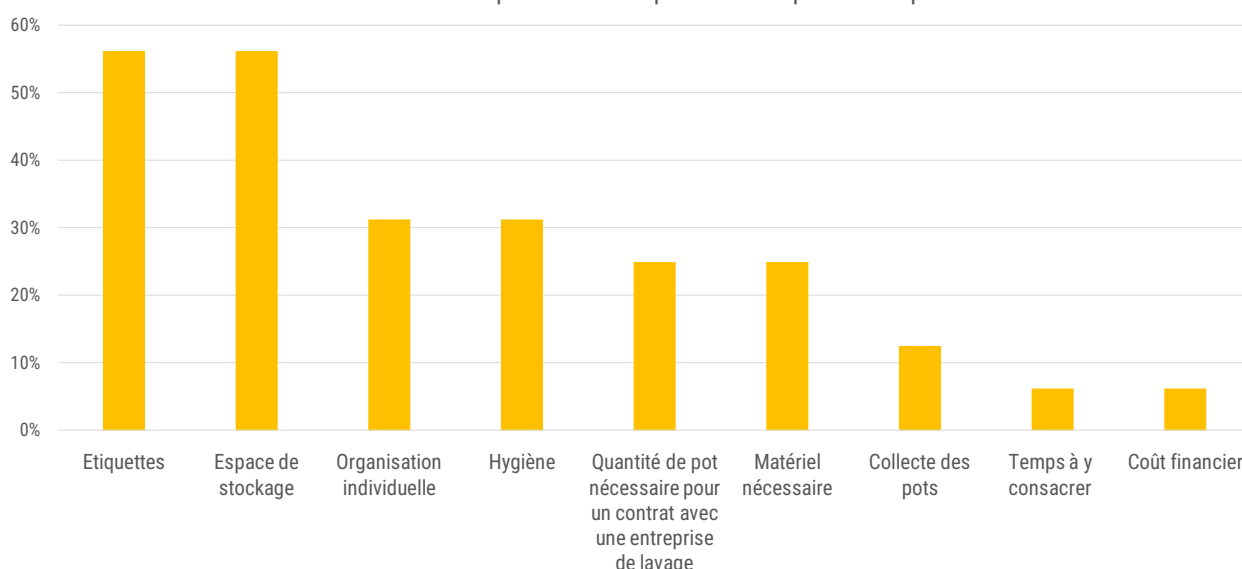
QUEL EST L'INTÉRÊT POUR LA MISE EN PLACE DU RÉEMPLOI, PAR LES APICULTEURS QUI N'EN FONT PAS ACTUELLEMENT ?

70% des apiculteurs qui ne pratiquent pas du tout le réemploi de pots **sont intéressés** pour mettre en place un tel processus sur leur exploitation à l'avenir.

Pour cela les répondants sont en partie **prêts à adapter leurs pots et étiquette** : les 2/3 des répondants se disent prêts à changer de pots pour un format **ayant un poids et une forme standardisée si nécessaire**. En parallèle 83% d'entre eux se disent prêts à changer leurs étiquettes pour des étiquettes décollables.

Seulement 60 % des répondants seraient

Difficultés rencontrées pour mettre en place le réemploi sur l'exploitation



potentiellement intéressés par le recours collectif à une entreprise de lavage de pots. Toutefois, **plusieurs freins ont été identifiés : le coût, la complexité de l'organisation collective, la distance des centres de lavage et la nécessité de disposer d'un volume important de pots pour que la solution soit rentable.** À l'inverse, la simplicité du dispositif motive certains apiculteurs.

De même les 2/3 des apiculteurs ne sont pas forcément intéressés pour investir collectivement pour l'achat de matériel de lavage en commun. Les principales craintes évoquées sont que l'exploitation est déjà équipée en matériel de

lavage, ainsi que la complexité à s'organiser ou le fait que l'exploitation ré-emploie trop peu de pots pour que la solution soit pertinente.

Ces retours montrent que le réemploi des pots soulève un certain intérêt pour les apiculteurs des Pays de la Loire. Mais le fait qu'il s'agisse d'un travail relativement secondaire par rapport aux autres tâches à mener sur l'exploitation apicole, incite les apiculteurs à ne vouloir se consacrer au réemploi que si cette pratique se révèle suffisamment rentable et peu chronophage.

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'enquête a été menée via un questionnaire en ligne ouvert durant les mois de novembre et décembre 2024.

RÉPONDANTS

26 apiculteurs et apicultrices ont répondu à cette enquête. Parmi ceux-ci 18 possèdent 200 colonies ou plus, 3 possèdent entre 50 et 199 colonies et 5 possèdent moins de 50 colonies.

L'échantillon de répondants est assez représentatif des pratiques des apiculteurs

professionnels de la région Pays de la Loire avec un taux de répondant de 15% des apiculteurs possédant 200 colonies ou plus. De plus, l'ensemble des départements des Pays de la Loire est représenté avec au moins 3 répondants par département.

Il est probable que les apiculteurs pratiquant du réemploi de pots de miel soient légèrement sur-représentés dans cette enquête car naturellement les apiculteurs ne pratiquant pas de réemploi des pots et n'étant pas forcément intéressés par le sujet n'y répondent pas spontanément.

Nettoyage des cadres bois à la soude caustique

Nettoyer et désinfecter ses vieux cadres en vue de les recycler est une opération qui peut vite devenir chronophage si on utilise la traditionnelle méthode à la flamme. A grande échelle, il est intéressant de se tourner vers une solution simple, rapide et économique, mais non sans danger : le passage au bain de soude caustique. Ce printemps nous avons pu suivre ces opérations chez Fabien Bonsergent (Miel et Gourmandises) qui s'est associé à Jacky Bounaudet (Meli-Mielo) le temps d'une journée, pour traiter leurs cadres.

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Une cuve de récupération (cuve de batterie de chariot élévateur) en acier de 5 mm, d'une contenance de 300 litres. Elle a été adaptée pour ces opérations de nettoyage de cadre, notamment via une isolation de 40 mm de laine de roche pour diminuer les déperditions de chaleur. Des chaudières spécifiques sont aussi en vente dans le commerce. Ces cuves ont aussi une autre fonction : celle de la fonte des cadres cirés.
- un rack à cadre en métal "maison", pour gagner du temps et des support de cadres en bois fabrication maison (capacité 25 cadres).
- Une source de chaleur. Ici le propane a été choisi pour 2 raisons : il est disponible sur la ferme et c'est un carburant à haut pouvoir calorifique. Un robinet permet en plus le réglage de la puissance en sortie de détendeur.
- Un nettoyeur haute pression à eau chaude pour le rinçage des cadres après immersion.
- Des équipements de protection individuels contre les risque de brûlures, notamment les brûlures chimiques (lunettes, gants, tablier, bottes).
- Un accès à l'eau courante obligatoire par sécurité + une bassine d'eau toujours prête à proximité pour rinçage immédiat en cas de projection.



LA MATIÈRE

C'est la soude caustique (Hydroxyde de sodium - NaOH) qui est utilisée pour nettoyer et désinfecter les cadres. Fabien l'achète en sac de 25 kg sous forme de perles solides. D'autres présentations existent. Il est important de respecter dans tous les cas les bonnes conditions de stockage.

LE PROCESSUS

Cela commence très tôt le matin pour la mise en chauffe du mélange eau-soude. Cette mise en chauffe prend un peu plus de 2 heures. Le dosage conseillé de la soude se situe entre 1 % et 1,5 % soit 1 à 1,5 kg pour 100 litres d'eau. Ici le volume d'eau est de 280 litres et Fabien mélange environ 6 kg de soude (¼ de sac), ce qui monte le dosage à 2%. En réalité, il est nécessaire de compléter en eau, au fur et à mesure de la journée, et de façon fréquente, la cuve, pour compenser les pertes dues à l'évaporation et ce qui reste sur les cadres avant leur rinçage. Le dosage final doit bien se situer dans la bonne fourchette. Il est important de rappeler qu'il faut ajouter la soude progressivement dans l'eau tiède. Surtout pas l'eau sur la soude, le danger est réel. Le lieu de travail doit se situer en extérieur ou zone très bien ventilée.



Fabien sortant les cadres de la chaudière

Une fois l'eau de la cuve bien chaude (on évitera l'ébullition à cause des projections), les opérations peuvent commencer. Pour des raisons de sécurité et d'efficacité il est conseillé d'être deux personnes pour mener cette opération :

- une personne pour charger les cadres, les mettre à tremper (avec un poids dessus puis les égoutter pour les emmener en zone de rinçage
- une autre personne qui est dédiée au rinçage des cadres avec un nettoyeur haute pression à eau chaude puis qui les places en Palox

Un cycle complet de 25 cadres prend entre 3 et 4 minutes.

Il est possible de nettoyer aussi les éléments plastiques mais ils risquent fortement de se déformer lors de l'opération.

Déroulement de la journée :

- Mise en chauffe de la chaudière à 5h45
- Début du nettoyage des cadres à 9h
- Une demi heure de pause pique nique
- Fin de la journée à 15h.

Les 2 200 cadres ont donc été traités en 5h30. Cela nous fait un rendement de 400 cadres à l'heure !

Ensuite, que faire de la solution eau-soude restante ?

Il convient de la diluer fortement ou la neutraliser avec un acide faible avant le rejet dans le réseau d'assainissement. Dans tous les cas, commencez par ajouter de l'eau pour diluer encore plus la solution. Ensuite, il est possible de tester la basicité de la solution à l'aide d'un "papier pH". Pour la correction avec un acide faible (par exemple du vinaigre à 8°), il faut être extrêmement prudent et très progressif. La réaction chimique est une fois de plus exothermique (libération de chaleur). Le pH final doit se situer entre 5,5 et 8,5 pour satisfaire la réglementation. Avant d'envisager la solution de rejet dans le réseau d'eau usée, il convient de contacter le gestionnaire des eaux usées ou le service d'assainissement local.

L'autre solution est de passer par la filière recyclage de déchets chimiques pour les professionnels en contactant au préalable un prestataire, pour en connaître le coût.

COÛT FINANCIER DE CETTE MÉTHODE DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES CADRES

Chaudière d'occasion*	125 €
Gasoil 17 litres	34 €
Propane 10 kg	35 €
Soude caustique 6 kg	15 €
Eau - 3 m3	15 €
Elec - 20 kWh	4 €
Salaire 1 Exploitant équivalent 1,5 SMIC - 5,5 h	103 €
Salaire 2 Salarié** équivalent 1 SMIC -5,5 h	69 €
Total	400 €

*Achat d'une chaudière d'occasion de capacité 25 cadres à 2 000€. Avec un amortissement sur 8 ans, à raison de deux utilisations par an (fonte des cadres + nettoyage des cadres à la soude).

**Simulation effectuée en supposant qu'elle mobilise un exploitant et un salarié.

Soit un coût d'environ 0,18 €/cadre pour le nettoyage/désinfection



Cadres nettoyés

COÛT FINANCIER FONTE DES CADRES

Il ne faut pas oublier de prendre en compte le coût de la fonte des cadres, qui est l'étape précédant celle du nettoyage à la soude. Cette étape est plus longue et permet de traiter environ 250 cadres à l'heure dans la même chaudière. La cire extraite n'est pas valorisée (cire de corps !).

Cela a demandé 6 h à Fabien pour fondre ses 1500 cadres. Jacky, quant à lui, profite de son Cérificateur Solaire pour faire fondre l'ensemble de ses cadres.

Chaudière d'occasion	135 €
Propane 11 kg	39 €
Eau - 0,5 m3	3 €
Salarié équivalent 1 SMIC - 6h	75 €
Total	252 €

Soit un coût d'environ 0,17 €/cadre pour la fonte des cadres

Coût financier total d'un cadre recyclé avec fonte des cadres

Le coût de revient final d'un cadre recyclé est de **0,35 €/cadre**

SOUDE CAUSTIQUE

Avantages

- nettoie et désinfecte dans la même opération
- les cadres ressortent comme neuf mais brunis
- faible coût 20 centimes /cadres
- rapide 400 cadres à l'heure

Inconvénients

- risque chimique réel



POUR ALLER PLUS LOIN :

- FNOSAD La Santé de l'Abeille n° 263
- M. Hemmerlé - Détergence et désinfection des matériels apicoles
- ITSAP - Guides des Bonne Pratiques Apicoles - fiche R2

Soude caustique, Attention produit hautement corrosif !



Danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Risque d'irritation respiratoire en cas d'inhalation de poussières
Toxique pour l'environnement aquatique.

Consignes de sécurité

EPI



Lunettes-masques
de protection
étanches



Gants résistants
aux produits
chimiques



Bottes et combinaison
résistantes aux produits
chimiques



Masque respiratoire
(en cas d'émanation de poussières
ou de vapeurs, d'aérosols
et de brouillards)



Lors du retrait des EPI, éviter toute contamination involontaire.

Manipulation

Manipuler dans un endroit bien ventilé.

Toujours incorporer la soude lentement à de l'eau FROIDE ou TIEDE et pas l'inverse.

Adopter une hygiène corporelle et vestimentaire très stricte : lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail.



Lors de sa dilution dans l'eau, la réaction chimique dégage de la chaleur.

Stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé, à l'écart de toute source de chaleur et des acides (ou produits incompatibles).

En cas d'accident



Appeler le 15 / 112 ou le Centre antipoison



Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes.

Dans tous les cas consulter un médecin.



Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes ;

En cas de port de lentilles de contact, les retirer avant le rinçage.

Dans tous les cas consulter un ophtalmologiste, et le cas échéant signaler le port de lentilles.



En cas d'ingestion : Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation : Transporter la victime hors de la zone polluée.

Faire transférer la victime en milieu hospitalier dans les plus brefs délais.

En cas de déversement accidentel



Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau

Produit solide : Balayage et soufflette interdit. Récupérer le produit en l'aspirant avec un aspirateur industriel.

Produit liquide : Récupérer le produit en l'épongeant avec un matériau absorbant et neutralisant.

Laver à grande eau la surface souillée.



Observatoire Châtaignier 2025

La miellée de châtaignier devient de plus en plus difficile à anticiper. Entre les peuplements fragilisés par les maladies ou la vieillesse, une météo de plus en plus chaude et sèche, les dates de début de miellée et les rendements peuvent varier d'une année à l'autre. Pour mieux comprendre ce qui fait la réussite ou non de cette miellée, l'ITSAP et les ADAs ont lancé en 2025 un observatoire national. En Pays de la Loire, l'ADA a équipé un rucher de balances connectées et a mobilisé un groupe d'apiculteurs afin de suivre l'évolution de la floraison sur la région et permettre de préparer au mieux les colonies pour cette miellée.

Ce projet bénéficie du soutien financier d'



UNE MIELLÉE FRAGILISÉE : VIEILLISSEMENT DES CHÂTAIGNERAIES, MALADIES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

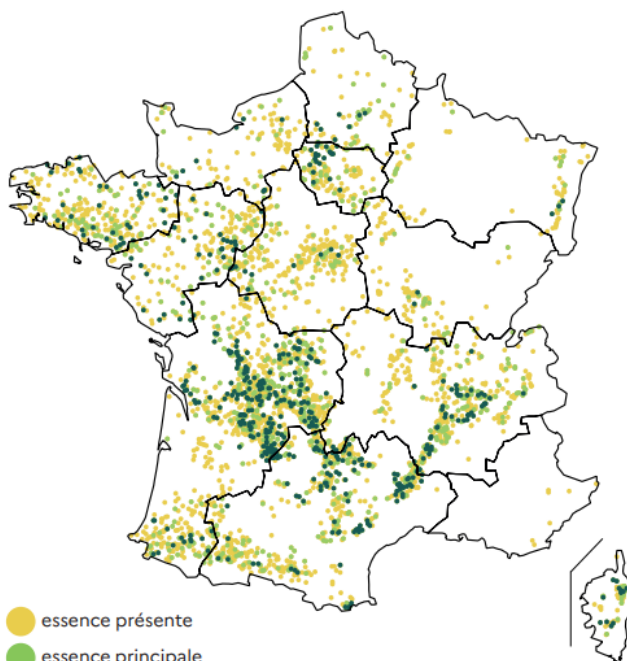
La miellée de châtaignier représente en moyenne **7% de la production nationale de miel** (5,3 % en 2022, 7 % en 2023 et 9 % en 2024 selon l'observatoire de la production de miel et de gelée royale FranceAgriMer 2022-2023-2024). **Les rendements peuvent fluctuer fortement.** En effet, cette essence montre des signes de développement sanitaire et économique inquiétants : les peuplements sont vieillissants, sensibles aux ravageurs, aux changements climatiques. Face à ces incertitudes, le réseau des ADAs et l'ITSAP ont souhaité créer un observatoire national de la miellée de châtaignier, afin d'améliorer la compréhension des facteurs de production et d'aider les apiculteurs à mieux anticiper cette miellée.



Dans l'Abeille Libre de mai 2025, page, 18, vous pouvez retrouver l'article « Le châtaignier dans les forêts des Pays de la Loire : un trésor mellifère en danger » qui décrit notamment la floraison, la pollinisation et les facteurs d'influence sur celle-ci.

LA MIELLÉE DE CHÂTAIGNIER EN PAYS DE LA LOIRE : IMPLANTATION ET RENDEMENTS 2022-2025

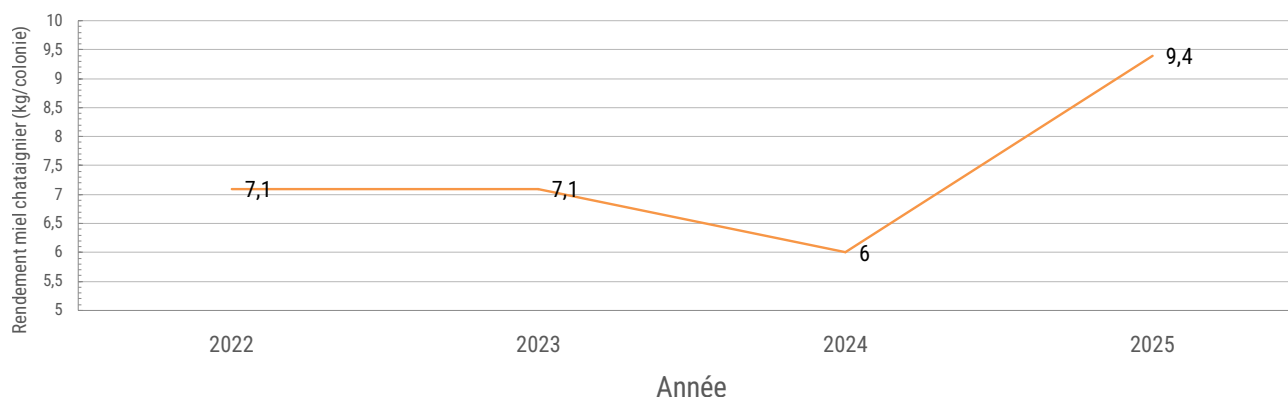
D'après la carte de l'inventaire forestier national, l'essence est présente dans tous les départements de la région, avec une concentration plus importante en Loire Atlantique, Maine et Loire et Sarthe.



- essence présente
- essence principale
- essence pure



Production de miel de châtaignier (Source : Enquête production ADA Pays de la Loire)



Production de miel de châtaignier entre 2022 et 2025 en Pays de la Loire

Selon l'enquête de production réalisée en 2025 par l'ADA Pays de la Loire, 48% des apiculteurs répondants exploitent la miellée de châtaignier. Une rétrospective sur les années 2022 à 2025 permet de voir que l'année 2024 a été la moins bonne année de production sur les quatre dernières années. Et on peut dire que la moyenne régionale est de 7.4 kg/ruche.

OBSERVATOIRE 2025 : PROTOCOLE, ORGANISATION ET RÉSULTATS

Un observatoire national regroupant 6 ADAs :

Lancé en 2025, le projet national d'observatoire de la miellée de châtaignier, qui bénéficie du soutien financier d'Interapi, est coordonné par l'ITSAP avec le **partenariat de six ADA régionales** : ADA Occitanie, ADAPIC (Centre Val-de-Loire), ADA Pays de la Loire, ADA Nouvelle-Aquitaine, ADA Auvergne-Rhône-Alpes et ADA Grand Est.

Les objectifs de ce projet étant :

- D'avoir une **meilleure compréhension et anticipation de la miellée de châtaignier** ;
- D'analyser **la productivité de la miellée à l'échelle nationale et régionale**, en étudiant les données collectées, notamment le **rendement du miel et l'état des colonies** ;
- De suivre **l'évolution de la floraison dans chaque département** via l'édition d'un bulletin de floraison hebdomadaire ;
- De proposer aux adhérents une **plateforme de visualisation des courbes de prise de poids du rucher** en Pays de la Loire.

LE RUCHER DE SUIVI DE LA MIELLÉE CHOISI EN PAYS DE LA LOIRE

Pour cette première année d'étude, **un rucher a été suivi à l'est du département de Maine et Loire**. L'apiculteur-trice qui a bien souhaité participer à l'observatoire est propriétaire de l'emplacement. Emplacement qui est localisé à **proximité de son exploitation** et est utilisé depuis 2022. Le rendement moyen est très variable. En 2023 il était 3,8 kg/ruche et en 2024 de 9,5 kg/ruche. La dernière analyse de miel sur ce rucher est de 94 % châtaignier.



Rucher sélectionné pour l'observatoire

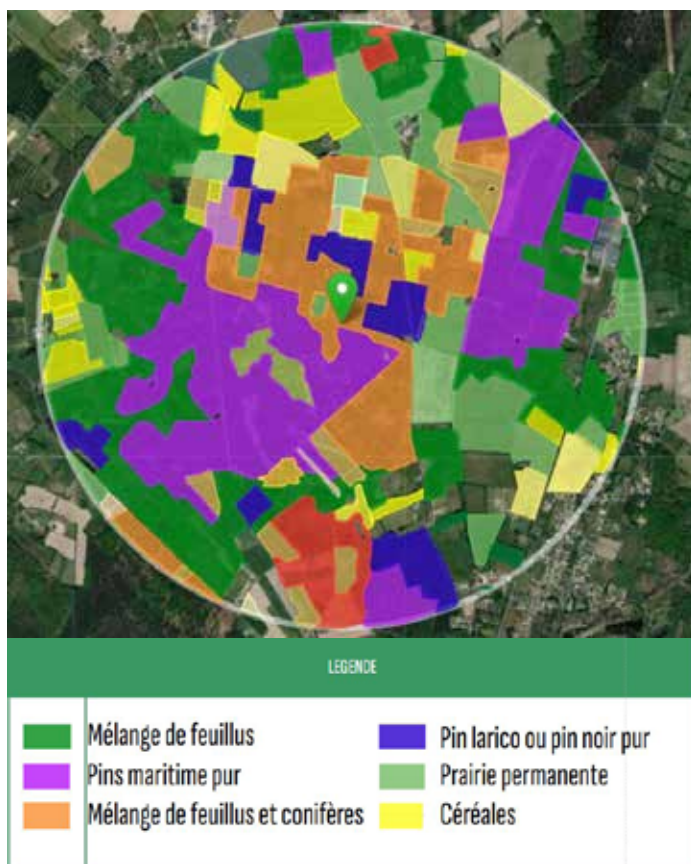
Caractéristique technique du rucher :

- **Nombre de ruche dans le rucher** : 21 ruches.
- **Paysage dominant** : bocages et forestier
- **Type de sol** : sol à dominance sableux, argilo-sableux en profondeur, hydromorphe (saturé en eau) en surface.
- **Altitude** : 100 m (rucher au point culminant de la zone)
- **Orientation** : Sud-Est
- **Accès eau** : Etang à proximité

- **Accès ombre** : semi-ombre
- **Espèce d'abeille** : hybride, reines de 2024.
- **Parcours** : la moitié des ruches commencent sur une miellée d'acacia ou sortent d'hivernage, puis passent par le châtaignier et terminent la saison sur le tournesol.

Quelles ressources à proximité du rucher ?

Le rucher est positionné dans une **forêt composée de châtaigniers, de pins et de noisetiers**. Aucune maladie du châtaignier, telle que l'encre ou le chancre, n'a été observée autour de l'emplacement.



Occupation du sol dans la zone de butinage, 1,5 km de diamètre. (Issu de l'application BeeGIS).

En jaune, des valeurs nutritives estimées insuffisantes pour nourrir une colonie (Guide pollen de l'ADA AURA)

Pollens	Protéines	Lipides	Sucre	Teneur en antioxydants
Ronce	22	6,4	6,7	Forte
Châtaignier	21,6	6,6	5,0	Moyenne
Bruyère	14,8	4,8	4,8	Faible
Pissenlit	14,3	7,7	4,3	Faible
Ciste	12	6,9	5,2	Très faible
Maïs	8,6	2,7	7,1	Très faible

Nous avons aussi utilisé l'**application BeeGIS pour estimer les ressources autour des ruchers**. Cette application BeeGIS permet de connaître l'environnement de son rucher sur un rayon allant jusqu'à 3km. Grâce aux cartes fournies par l'IGN, il est possible d'avoir accès à tous les peuplements forestiers d'un rucher. Cela peut-être un bon outil d'aide à la décision pour ceux qui hésitent entre deux emplacements.

Sur ce rucher, l'outil BeeGIS permet de voir que l'occupation des sols est principalement composée des forêts de mélange de feuillus (châtaignier, noisetier) et de pins. Sur le reste des surfaces, on retrouve des prairies et des céréales.

Trapper ses colonies sur châtaignier : pollen riche et abondant

Notre apicultrice, n'a pas souhaité mettre de trappe à pollen sur ses ruches. Toutefois il est à noter que le châtaignier produit du pollen en très forte abondance. Cela peut être l'occasion de récolter du pollen en utilisant des trappes. Il y a plusieurs avantages à pratiquer une telle collecte de pollen :

- Les abeilles rentrent du pollen de châtaignier 3 à 4 jours avant le début de la miellée selon certains apiculteurs.
- Les trappes à pollen peuvent permettre d'éviter le blocage de ponte et la ressource abondante n'entraîne pas de pénurie de pollen.
- Le pollen de châtaignier est très riche en protéines et antioxydants (voir tableau).

PROCOLE COMPLET : BALANCES CONNECTÉES, COLEVAL, TEST VARROAS

Cinq ruches d'un même rucher on fait l'objet des observations suivantes avant et après la miellée de châtaigner : **le poids des ruches** (via des balances connectées), le pourcentage de présence **d'abeilles couvrant les cadres**, et le pourcentage de **couvain fermé**. Le projet a aussi pris en compte **l'évolution et le suivi de la phénologie** des châtaigniers du secteur, ainsi **que l'analyse du miel récolté et les données météo locales**. Ci-dessous, un schéma simplifié du protocole.



Un système d'identification commun des hausses et des corps a été mis en place afin de faciliter l'harmonisation et le suivi des données collectées entre les différentes ADAs et sur plusieurs années.

UNE FLORAISON COURTE POUR 2025 : 10 À 15 JOURS POUR LES PAYS DE LA LOIRE

L'ADA Pays de la Loire a créé un groupe d'une **quinzaine d'apiculteurs volontaires**, pour la participation à l'envoi de photos de fleurs de châtaignier, et ce chaque semaine jusqu'à la fin de la miellée.

Grâce à ce groupe d'apiculteurs, l'ADA Pays de la Loire a pu **rédiger 4 bulletins de floraisons** entre le 23 mai et le 27 juin 2025, comprenant : un point météo par département, des éléments de botanique, l'état de floraison illustré par les photos transmises par le groupe d'apiculteur, ainsi qu'un accès aux courbes Optibee des 5 balances connectées. Au-delà de faire du lien entre technicien ADA et apiculteur, ces bulletins permettent également aux apiculteurs **d'avoir une vision élargie de la date de départ de la miellée**.

AVANT MIELLÉE

FIN DE MIELLÉE

Sur 10 ruches :

- ColEval (corps et hausses) : nombre abeille, couvain operculé et pollen
- Pesées des hausses et des corps
- Comptage varroas (CO2)

Sur 5 ruches :

- Mise en place des balances connectées

Tare des hausses vides* et identification de chaque hausse et corps.

Sur les 10 mêmes ruches :

- comptage varroas (au CO2)

Sur 5 ruches :

- Pesées des hausses et des corps

Retrait des balances connectées

Prélèvement d'un échantillon de miel

Schéma simplifié du protocole de l'observatoire châtaignier de Pays de la Loire en 2025.

*Tare des hausses vides : deux types de hausses, avec poignée et sans poignée. Poids avec poignée : 6,260 kg. Poids sans poignée : 5,730 kg

Un peu de botanique : des fleurs mâles plus attractives

Le châtaignier est une espèce monoïque, c'est-à-dire que chaque arbre porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles. Cependant, les fleurs du même arbre ne peuvent pas s'entre-féconder. Les chatons mâles sont très développés et forment des bouquets dressés au bout des rameaux de l'année, dépassant nettement ainsi de la cime de l'arbre. Les fleurs mâles sont groupées tout du long du chaton et **chaque fleur mâle porte 8 à 15 étamines. Les étamines s'ouvrent à maturité et produisent une quantité importante de pollen et de nectar sucré, très attractif.** Les fleurs femelles, quant à elles, intéressent peu les abeilles domestiques et sont souvent groupées par deux ou trois, c'est ce qui fait que l'on trouve en général deux à trois châtaignes dans une bogue

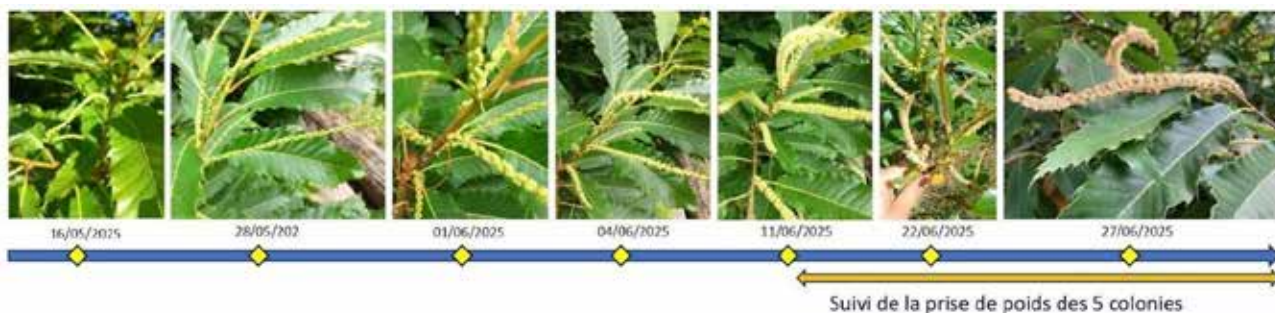
Sur cette frise chronologique, on observe le suivi phénologique réalisé sur les châtaigniers du 16 mai au 27 juin 2025.



Identification de la fleur mâle et femelle sur un rameau de châtaignier



Ouverture des étamines des fleurs mâles le long des chatons. Source : Zoom-nature.fr



Suivi du stade phénologique des fleurs de châtaignier en Pays de la Loire en 2025

Dès le 16 mai, les chatons font leur apparition mais les étamines des fleurs mâles n'étaient pas du tout sorties. C'est uniquement à partir du 11 juin que les châtaigniers sont réellement en floraison près du rucher étudié et que les étamines des fleurs mâles sont sorties et deviennent abondantes. Le 27 juin, les châtaigniers sont encore en floraison mais une majorité des chatons sont tombés au sol, la phase de sénescence est engagée.

Un peu de botanique : l'abeille mellifère ne joue pas de rôle dans la pollinisation du châtaignier

Une thèse récente a montré que le châtaignier n'était pollinisé ni par le vent, ni par Apis Mellifera, mais par des mouches et petits coléoptères. En effet, **les abeilles ne vont que sur les fleurs mâles qui produisent du nectar.** Les diptères eux vont sur les fleurs mâles et femelles.

VOUS AVEZ MANQUÉ LES BULLETINS DE FLORAISONS ?



Retrouvez-les sur notre site internet : www.adapl.org :

- Bulletin N°1 Observatoire châtaignier
- Bulletin N°2 Observatoire châtaignier
- Bulletin N°3 Observatoire châtaignier
- Bulletin N°4 Observatoire châtaignier

SÉLECTION DES 5 RUCHES : COLEVAL ET PRESSION VARROAS

Le protocole **ColEval**, élaboré par Résapi, constitue **un outil standardisé** d'appréciation rapide de **l'état physiologique et productif d'une colonie**, reposant sur des observations ponctuelles et semi-quantitatives. L'évaluation s'effectue cadre par cadre selon une grille de notation visuelle permettant d'estimer la proportion relative d'abeilles, de couvain (fermé et ouvert), de pollen et de miel. Dans le cadre de ce travail, seules **les proportions d'abeilles, de couvain fermé, de pollen et de miel ont été quantifiées**, afin de caractériser la dynamique interne des colonies sur la période étudiée.

Un comptage varroas a aussi été réalisé avant et après la miellée afin d'évaluer l'infestation varroas et son évolution sur le rucher. Suite aux comptages, le rucher s'avère être homogène et a une assez faible pression avec une **valeur moyenne** au rucher de 1,8 VP/100 abeilles à J0 et 3,08 VP/100 abeilles à Jour Fin.

Suite au ColEval et au comptage varroas, nous avons pu sélectionner 5 ruches selon les critères du protocole : 2 faibles, 1 moyenne et 2 fortes, pour l'installation des balances connectées. « R4 : forte, R5 : faible, R6 : forte, R7 : moyenne et R8 : faible ».

ANALYSE DE LA MIELLÉE : COURTE MAIS PRODUCTIVE



Le « **Bulletin N°5 Observatoire châtaignier** » portant sur « Les chiffres de l'observatoire et état de la miellée par département » a été diffusé le 31 juillet 2025 aux apiculteurs des Pays de la Loire. Il présentait les résultats de la miellée : le retour sur la mise en place de l'observatoire, **l'influence des conditions climatiques sur la miellée de châtaignier**, l'évolution de la **prise de poids** des ruches, **l'évolution du stade phénologique** ainsi que **des témoignages d'apiculteurs**.

Informations sur la durée de l'observatoire :

- Début de l'observatoire : 12 juin 2025
- Fin de l'observatoire : 27 juin 2025
- Période d'observation : 15 jours

OUTILS MIS À DISPOSITION

Les adhérents directs de ADA Pays de la Loire ont pu recevoir le 16 juin 2025, un flash info avec les accès afin de suivre en temps réel les évolutions de poids des cinq balances connectées.



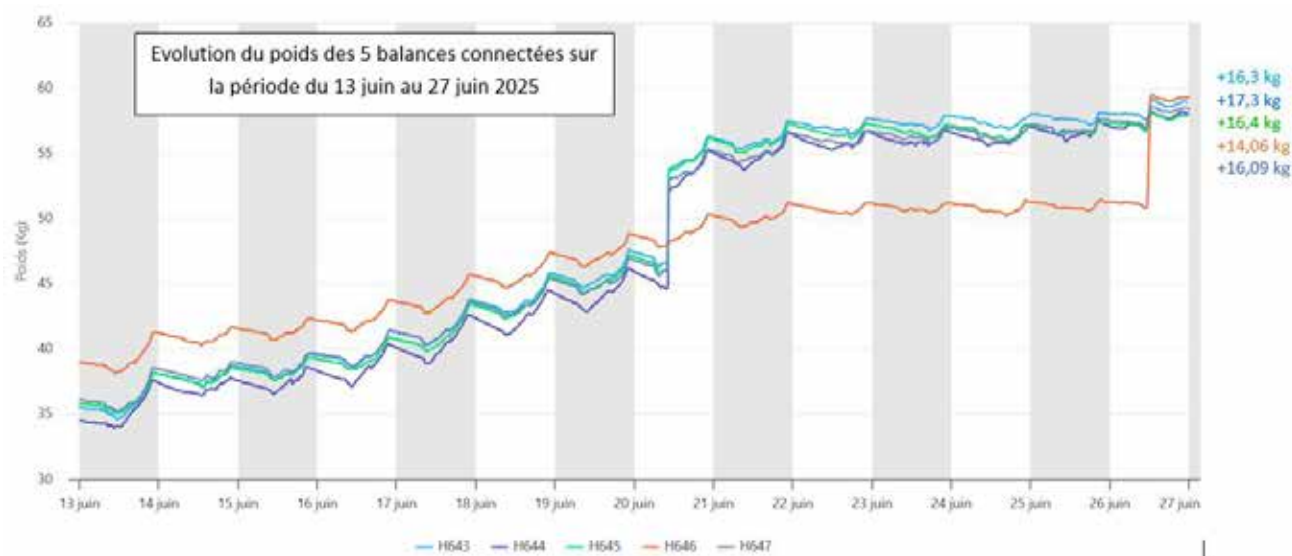
Evolution de la prise de poids des ruches et du rendement

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les résultats du suivi de production pour chaque ruche avec balance connectée :

- Prise de poids globale observée : entre 14 et 17 kg (comprenant la pose de hausse).
- Rendement par ruche : entre 10,6 et 12,9 kg.
- Quantité de miel stockée dans chaque hausse.

À NOTER

La seconde hausse n'a pas été récoltée. Ce choix stratégique vise à anticiper une éventuelle disette liée aux températures élevées, au manque d'eau et à préserver les ressources des colonies.



Graphique extrait du logiciel OptiBee : évolution du poids des ruches entre 12 juin et 27 juin 2025

Ruche	Qté miel hausse 1 (kg)	Qté miel hausse 2 (kg)	Somme des hausses (kg)	Rendement/ ruche (kg)	Prise de poids globale (corps et hausse) (kg)
H643 (R5)	10,64	2,74	13,38	10,64	16,3
H644 (R6)	12,34	4,84	17,18	12,34	17,4
H645 (R8)	12,9	2,4	15,3	12,9	16,4
H646 (R7)	10,6	1,54	12,14	10,6	14,06
H647 (R4)	12,7	3,14	15,84	12,7	16,09
Moyenne (kg)	11,836	2,932		11,836	

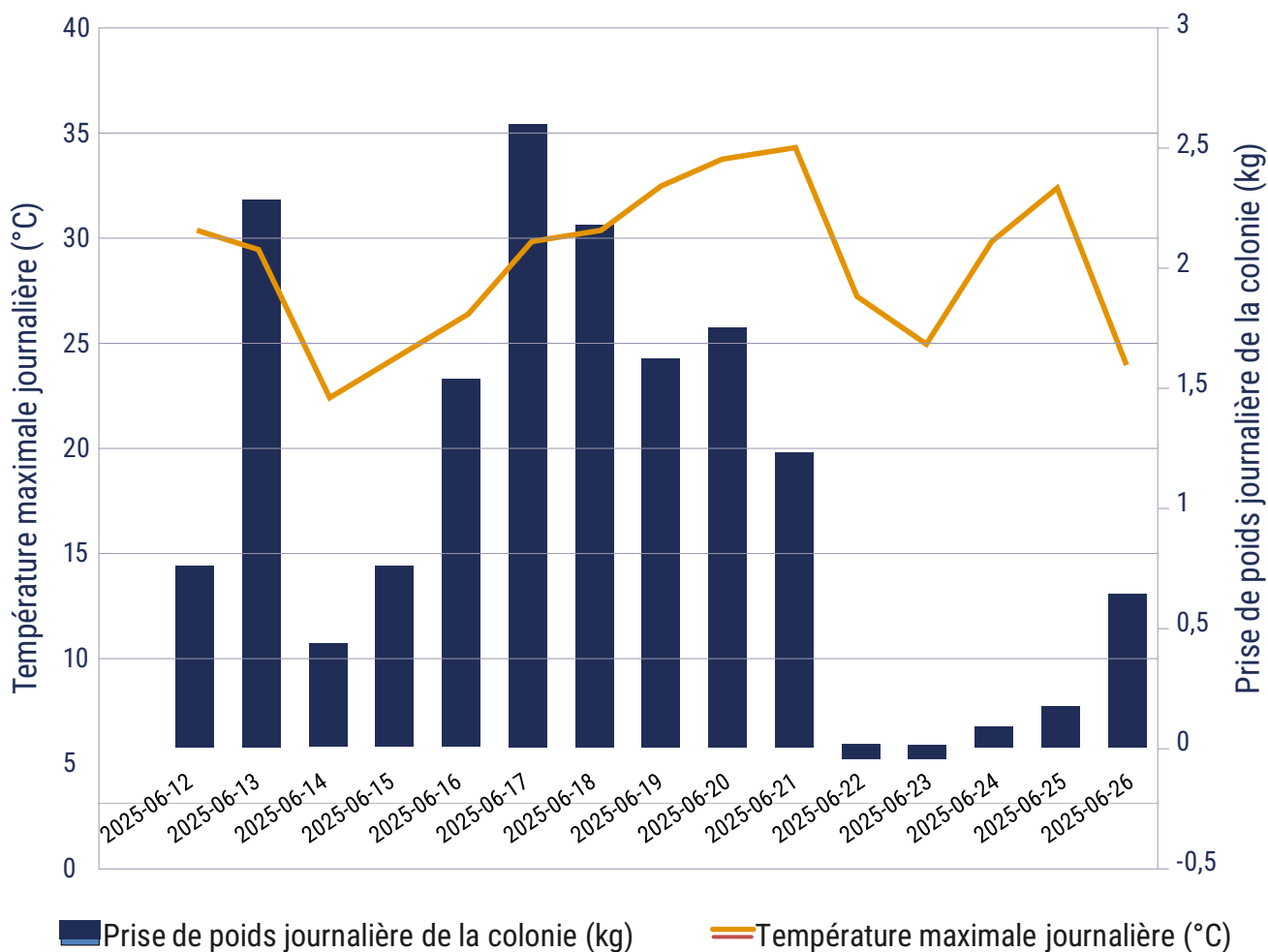
Tableau récapitulatif pour chaque ruche (de R4 à R8) de la quantité de miel dans chaque hausse et du rendement à la ruche.

Impact de la météo sur la prise de poids des ruches : chute des prises de poids après les très fortes températures

Le graphique ci-dessous présente les évolutions journalières des prises de poids de la ruche 645.

Nous pouvons voir qu'à partir du 21 juin 2026, date à laquelle la température maximale atteint **34°C**, la prise de poids journalière chute très fortement. On peut émettre l'hypothèse que les fleurs de châtaignier n'ont plus produit de nectar à partir de cette température et ce qui indique peut-être même une fin de miellée.

Évolutions journalières des prises de poids de la ruche et de la température



TÉMOIGNAGES : UNE BONNE ANNÉE DE RÉCOLTE MALGRÉ UNE MIELLÉE ÉCOURTÉE PAR DE FORTES TEMPÉRATURES

Les apiculteurs ayant contribué aux bulletins de floraison, s'accordent à dire que la miellée de châtaignier de 2025 a été **courte**, à cause des **températures élevées et du manque d'eau**, de 10 à 15 jours pour les plus courtes et trois semaines pour les plus longues. **Mais cette miellée a été satisfaisante d'un point de vue « production de miel » par rapport aux autres années.**

| SARTHE (72)



Mes ruches sont déjà positionnées en forêt pour faire du miel de forêt avant de faire la miellée de châtaignier. C'est lorsque ça bourdonne de partout et qu'une odeur spécifique se dégage que je sais que les abeilles commencent à butiner sur le châtaignier. Début de récolte début juillet. C'est une bonne année, mais elle a été **très courte, uniquement 10 jours au total**. J'ai récolté une très belle première hausse, la seconde étant à moitié remplie, voire aux trois quarts. **Le coup de chaud a fait mal**. En prévision de disette, j'ai laissé la deuxième hausse. Production **de 1,1 tonne avec 80 ruches, soit un rendement de 13,8 kg/ruche**.



Mes ruches sont sur la miellée d'acacia avant. Je ne suis pas satisfait de cette miellée cette année, elle a duré deux fois moins longtemps, 15 jours au lieu de 1 mois d'habitude. La floraison est assez étendue. La miellée était prometteuse au début mais les fortes températures ont tout stoppé net. Je n'ai pas fini de tout extraire mais j'ai un rendement d'environ 12 kg/ruche et j'avais positionné 84 ruches sur trois ruchers. Mes colonies étaient en bonne santé et populeuses, prêtes à produire, mais la ressource a manqué pour qu'elles expriment leur plein potentiel.

| MAINE ET LOIRE (49)



Très bonne année, je n'avais jamais fait autant avant. D'habitude c'est plutôt entre 0 et 15 kg/ruche. Production de 3,6 T avec 200 ruches soit un rendement de 18 kg/ruche.



C'est une bonne année. L'année dernière je n'ai rien fait. C'est juste qu'avec les gros coups de chaud, la miellée s'était vite arrêtée. Production de 300 kg de miel avec 40 ruches soit un rendement à la ruche de 7,5 kg/ruche. Dans les hausses nous avons trié cadre par cadre pour sélectionner ceux qui avaient les caractéristiques du châtaignier : couleur plus sombre et légère amertume en goût.



Cela fait 7-8 ans que je fais cette miellée et là on est sur les meilleures années. La miellée a été rapide, en trois semaines, écourtée de plusieurs jours par rapport aux années précédentes. J'ai récolté début juillet. Je suis sur des ruchers avec des arbres anciens et j'ai observé un étalement de floraison important. Au moment où je suis venu mettre les ruches, certaines inflorescences étaient déjà en fleurs et d'autres non.

| VENDÉE (85)



Super année pour la miellée de châtaignier, ce n'est pas tous les ans comme ça. Production de 500 kg avec 20 ruches, soit un rendement à la ruche de 25 kg/ruche.

| LOIRE ATLANTIQUE (44)



C'est une bonne année, surtout par rapport à l'année dernière où on n'a pas fait de miel de châtaignier. La miellée a été courte et la récolte s'est faite début juillet. Production de 800 kg de miel avec 50 ruches, soit

un rendement à la ruche de 16 kg/ ruche. Ce n'est pas un monofloral, on prévient bien les clients que c'est un mélange de ronce, châtaignier et fleurs sauvages.



Souvent je fais entre 12 et 20 kg sur cette miellée. C'est une année moyenne avec 16 kg/ruche. Il y a eu 15 jours de miellée. J'ai récolté début juillet. Les arbres avaient encore des fleurs, pas de nectar, donc potentiel qui n'a pas été exploité à cause de la sécheresse. Je n'ai pas laissé de hausse en prévision de disette car le corps était plein de miel. Les abeilles ne l'ont pas remonté, j'ai un miel bien sombre typique du châtaignier

UN MIEL CONFORME À L'APPELLATION CHÂTAIGNIER

Un échantillon de miel du rucher suivi a été collecté et envoyé au « Laboratoire Alsacien d'Analyses » afin de vérifier sa correspondance à l'appellation châtaignier. Les analyses suivantes ont été réalisées : Humidité, Conductivité, pH initial, indice de Pfund, analyse pollinique quantitative et enfin une analyse organoleptique.



Pour en savoir plus sur les termes utilisés dans les résultats d'analyses de miel vous pouvez lire l'article suivant : « Caractérisation des miels Breton »

Résultats organoleptiques :

- Aspect visuel : miel propre, limpide, homogène, de couleur marron foncé
- Arômes : un arôme végétal et animal, marqué par le châtaignier et des notes éthanol légèrement complexes
- Odeurs : caractère végétal et animal. Odeurs élémentaires de châtaignier, d'écorce et de pommes blettes
- Persistance : moyenne et intensité : faible

Résultats analytiques :

- Conductivité : 1290 +/- 12 µS/cm
- Humidité : >18 %

- Pollen cible : > 93 % : châtaignier
- Autres pollens : < 9 % : brassicaceae (brassicacées), type rubus (type ronce), tilia (tilleul), crataegus (aubépine)

Grâce à ces analyses, le **laboratoire affirme donc que le profil organoleptique est typique d'un miel de châtaignier et correspond à cette appellation.**

AXE D'AMÉLIORATION DE L'OBSERVATOIRE CHÂTAIGNIER

- Les balances ont été installées un peu tardivement (12 juin 2025), la miellée avait déjà, un peu commencé au vu du miel déjà présent dans les hausses (entre 1,5 kg et 4 kg de miel).
- Il serait intéressant de faire un ColEval après la miellée sur les 5 ruches suivies afin de voir s'il y a eu une diminution ou augmentation du dynamisme des colonies.

L'OBSERVATOIRE SE POURSUIT ENCORE DEUX ANS POUR ENRICHIR ET ANALYSER LES DONNÉES

Un bilan national paru en mai permet de **retrouver les principaux résultats de la miellée de chaque ADA participant à l'observatoire châtaignier**. A l'intérieur vous pouvez retrouver les caractéristiques de chaque emplacement suivi (type de sol, altitudes, implantations végétales autour du rucher), historique du rucher, dynamique des colonies suivies, production 2025 et la caractéristique du miel du rucher. Ce bilan est destiné à approfondir la compréhension des dynamiques observées dans chaque région, et est appelé à être reconduit dans les années suivantes.

Cet observatoire va se poursuivre encore deux années de suite, 2026 et 2027, afin de continuer à générer de la collecte de données et permettre de mieux comprendre cette miellée et caractériser les facteurs qui influence le rendement.

Ce projet bénéficie du soutien financier d'InterApi





Le robinier faux-acacia : écologie, gestion forestière et impacts sur les milieux naturels

Originaire d'Amérique du Nord et introduit en France il y a plus de quatre siècles, le robinier faux-acacia fait aujourd'hui partie intégrante de nos forêts. Tolérant, productif et reconnu en gestion forestière, il peut toutefois s'avérer inadapté dans certains milieux patrimoniaux. Entre enrichissement des sols, forte attractivité florale et bonne résistance aux aléas, il suscite à la fois intérêt et vigilance en Pays de la Loire.

ORIGINE ET PLACE DU ROBINIER EN FRANCE

Le robinier faux-acacia, souvent appelé par abus de langage « acacia », est originaire d'Amérique du Nord et a pris son nom du botaniste Jean Robin, qui l'a introduit en France il y a plus de quatre siècles. Malgré les grosses épines qu'il porte, son point commun avec l'acacia (qui, lui, est totalement absent des forêts françaises), le robinier est un genre bien distinct. Aujourd'hui, le robinier couvre environ 1% de la forêt de France métropolitaine, soit 228 000 ha en 2024 selon IGN, réparti à 97 % en forêt privées (Dominique Merzeau CNPF IDF).

LES BESOINS DU ROBINIER : LUMIÈRE, SOLS PROFONDS ET PAS D'EXTRÊME HYDRIQUE

Le robinier faux-acacia est une espèce pionnière : dans l'évolution naturelle d'un écosystème, il fait partie des premières espèces d'arbres forestiers à coloniser un milieu ouvert, de type lande. Cela implique qu'il peut vivre et se reproduire abondamment sur **sol pauvre et en situation bien éclairée**.

Il tolère tous les matériaux (sables, limons, argiles), mais pour espérer une bonne production de bois, il est nécessaire de lui fournir un sol épais, **bien alimenté en eau** mais sans engorgement.

Dans son aire naturelle, la pluviométrie annuelle est supérieure à 1000 mm, mais il s'accommode assez bien de pluviométries inférieures tant que la disponibilité en eau ne change pas trop brutalement, d'où la nécessité **d'un sol profond**. Dans ces conditions, il survit aux sécheresses.

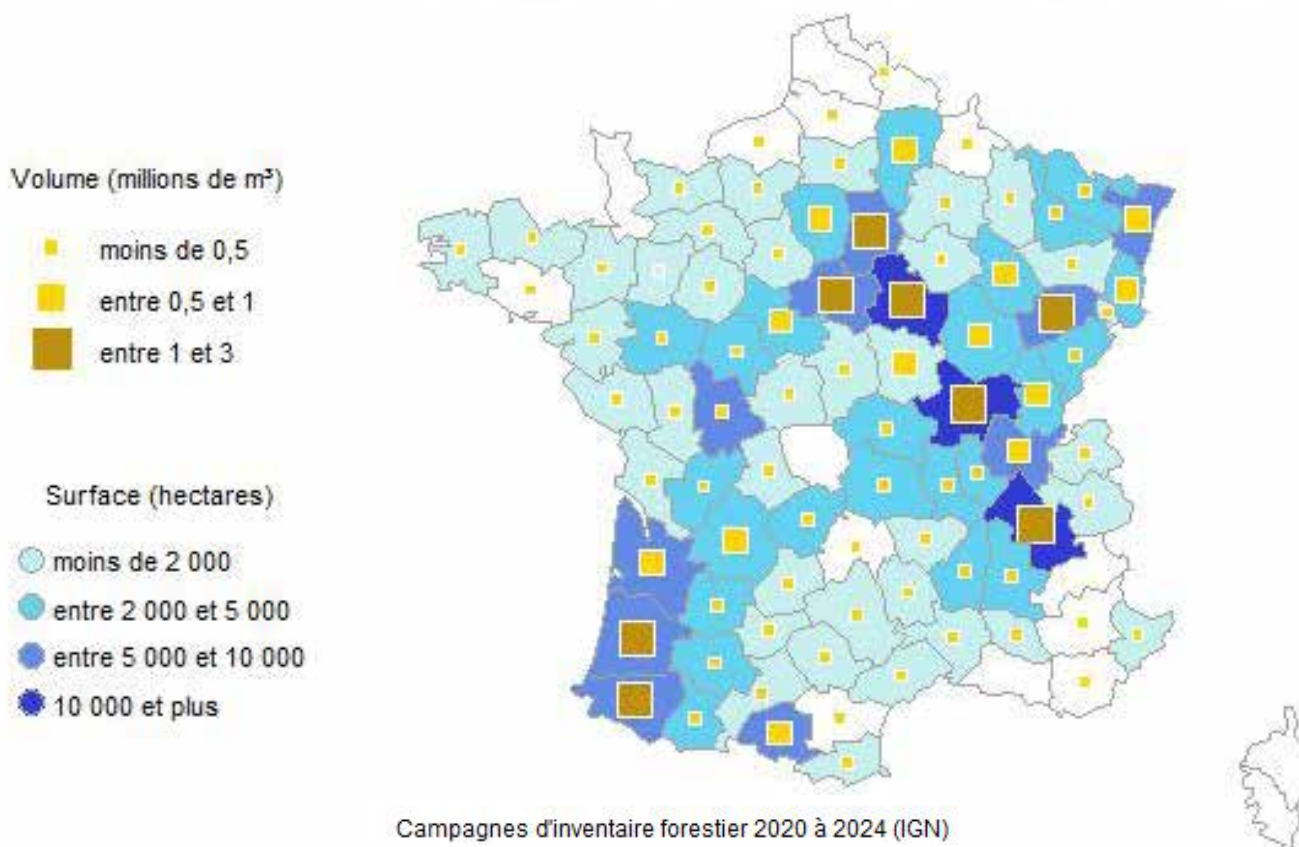
Pour ce qui est de l'altitude, il est présent en France jusqu'à 1600m, mais les plus beaux se trouvent en-dessous de 800m. Sur ce critère, il a donc toute sa place en Pays de la Loire.

LE ROBINIER, UNE ESSENCE RECONNUE ET UTILE EN GESTION FORESTIÈRE

Dans chaque région, il existe une liste officielle d'essences qui ouvrent droit à **des aides de l'Etat** pour certaines opérations de **gestion forestière durable**. Le robinier fait partie de cette liste en Région Pays de la Loire, que ce soit l'essence objectif de la parcelle ou une essence secondaire, dite « d'accompagnement ». Cela signe la **pleine reconnaissance du robinier en tant qu'arbre forestier dans notre région**.

Sa croissance rapide, sa forte capacité à rejeter de souche, sa rusticité quant aux conditions du milieu, et, jusqu'à présent, l'absence de ravageur occasionnant des dégâts importants sur cette espèce, le placent parmi **les essences à l'étude pour garder un couvert forestier dans des conditions climatiques qui se compliquent**.

Chiffres nationaux pour l'essence robinier faux-acacia
 Surface en essence principale : 228 000 ± 24 000 hectares
 Volume de bois vivant sur pied : 34,2 ± 4,3 millions de m³ dont 30 % de plus de 30 cm de diamètre.
 Production biologique (croissance) : 1,4 ± 0,2 million de m³/an



Côté bois, il est apprécié :

- pour sa tolérance à l'eau : il est imputrescible (catégorie 4), ce qui en fait **un excellent bois d'extérieur** (traditionnellement piquets de clôture, désormais aménagements urbains, bardages...). C'est une bonne alternative aux bois exotiques et aux bois traités. C'est d'ailleurs le seul bois européen classifié ainsi.
- Pour sa forte densité : le robinier est un **excellent bois de chauffage**.

En Pays de la Loire, la surface forestière couverte par le robinier est estimée à moins de 2000 ha en Loire-Atlantique, Sarthe, Mayenne et Vendée, et entre 2000 et 5000 ha en Maine et Loire.

ENTRE ENRICHISSEMENT DES SOLS ET LIMITE POUR CERTAINS ÉCOSYSTÈMES

Comme les autres fabacées, le robinier possède des nodosités sur ses racines qui lui permettent **de fixer l'azote de l'air**, par l'intermédiaire de bactéries symbiotiques : il est capable de capter l'azote de l'air pour le fournir au sol. Grâce à sa

capacité de fixation de l'azote, il peut s'installer sur des sols perturbés ou incendiés, et ainsi **reconstituer rapidement un couvert forestier après perturbation**.

Cette aptitude lui confère une grande tolérance quant à la fertilité du milieu : autonome pour ses besoins en azote, il s'accommode aisément de sols pauvres tout en améliorant leur qualité, contrairement à certaines essences qui appauvrissent leur environnement par une consommation excessive. Toutefois, **cette capacité peut devenir problématique dans les écosystèmes à forte valeur patrimoniale dépendant de sols pauvres et acides**. Dans ces milieux, l'introduction d'une essence améliorante comme le robinier serait inadaptée et pourrait nuire à cette biodiversité remarquable.

Du fait de sa croissance rapide et de sa capacité à rejeter fortement de souche, on l'accuse souvent d'être invasif. Il semblerait que ce ne soit vrai surtout sur des versants chauds et calcaires, conditions rares en Pays de la Loire.

ATTRACTIVITÉ FLORALE, SOURCE DE COMPÉTITION AVEC D'AUTRES ESPÈCES

Les fleurs de robinier apparaissent généralement entre fin avril et début mai, sont très parfumées, riches en nectar, rassemblées en grappes pendantes, et de forme papilionacée. Elles ont par ailleurs **une tache jaune, sur le pétale supérieur, qui réfléchit les UV et ainsi attire certains insectes**. Cela fait beaucoup d'avantages pour les hyménoptères, qui vont préférentiellement vers les robiniers quand il y en a. En conséquence, la présence de robinier **peut amener les pollinisateurs à se détourner d'autres essences et réduire la pollinisation de celles-ci**. Il est donc préférable de ne pas l'installer près des milieux dits patrimoniaux, c'est-à-dire comprenant des espèces dont la préservation est reconnue nécessaire, de sorte à ne pas entraver la reproduction de ces espèces à haute valeur écologique.

En revanche, lorsque le milieu lui est défavorable, le robinier peine à lutter contre la concurrence d'autres espèces, qui peuvent donc se réintroduire dans le milieu.

Si les conditions sont réunies, le robinier peut produire de 0,5 microlitre à 2,27 microlitre de

nectar par fleur (Réussir Apiculture n°2 janvier-février-mars 2023).

UNE BONNE SANTÉ GÉNÉRALE MALGRÉ QUELQUES MENACES

Il existe trois insectes qui peuvent attaquer particulièrement les robiniers : deux espèces de **teigne mineuses** qui créent des galeries blanchâtres dans les folioles, dégradant leurs tissus, et la **Cécidomyie gallicole** du robinier, qui pond sur les feuilles : sa larve va ensuite se développer et se nourrir sur la face inférieure du foliole, causant l'enroulement du bord de celui-ci, autour de la larve.

Le robinier a également quelques ennemis parmi les champignons : armillaire (mortalité), septoriose (dégâts sur feuilles), fusariose (nécroses sur tiges), et phomopsis (dessèchement de pousses).

Cependant, à l'échelle nationale, on observe que les insectes et champignons causent peu de dégâts au robinier, celui-ci étant davantage sensible aux aléas climatiques : fortes sécheresses et vents. Les Pays de la Loire, en tant que région atlantique, sont relativement peu exposés aux sécheresses (excepté dans le



Flours de robinier, source : Adrian Chartin

saumurois) ; les forts vents sont encore assez rares. **Les dépérissements observés sont surtout dus à de mauvais choix** : ce sont des peuplements qui ont été installés dans des sols non adaptés, par sur-estimation de sa plasticité. **Les peuplements de robinier** dans notre région sont donc, à l'heure actuelle, **en bonne santé**.



POUR ALLER PLUS LOIN :

➔ « **Le robinier faux-acacia : une essence à mieux connaître. Un arbre d'avenir ?** », ADAPIC et ITSAP 2024.

Article rédigé par notre partenaire le
CNPf Bretagne-Pays de la Loire



Teigne mineuse du robinier (source : ephytia)



LES ATELIERS ROBIDA

ESAT fabricant français
de ruches et articles en bois



RETROUVEZ-NOUS SUR
www.atelier-robida.fr

Expédition sur toute la France

☎ 02 43 68 80 16

@ lesateliersrobida@association-robida.fr

📍 ESAT ROBIDA – 22 chemin de Robida – 53410 Port-Brillet



Portrait de structure

Section apicole du GDS44

L'ADA Pays de la Loire poursuit sa série d'articles de présentations des acteurs qui composent la filière apicole régionale. Nous vous proposons ci-dessous de découvrir la section apicole du GDS de Loire-Atlantique, son fonctionnement et ses actions.

UNE ORGANISATION SANITAIRE STRUCTURÉE AU SERVICE DE LA FILIÈRE APICOLE DÉPARTEMENTALE

Dans un contexte marqué par l'intensification des pressions sanitaires et environnementales, la section apicole du GDS44 (Groupement de Défense Sanitaire de Loire-Atlantique) joue un rôle essentiel dans l'organisation sanitaire départementale. Elle fédère les apiculteurs autour d'une stratégie collective visant la prévention, la surveillance et la maîtrise des principaux risques affectant les colonies.

UNE REPRÉSENTATIVITÉ FORTE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

La section apicole regroupe l'ensemble des détenteurs de ruches du département, qu'ils soient apiculteurs professionnels ou de loisirs. Sur la campagne 2024-2025, **501 apiculteurs adhéraient au GDS44**, représentant **14 278 colonies**, soit **72 % des ruches déclarées du département**. Ce niveau d'adhésion confère à la section apicole une légitimité technique et organisationnelle majeure dans la mise en œuvre des politiques sanitaires territoriales.



Journée annuelle du sanitaire du GDS44 (2024)

La gouvernance repose sur un **Conseil d'administration présidé par un apiculteur professionnel**, composé de représentants issus à parts équilibrées de l'apiculture professionnelle et de loisir. Les différentes structures apicoles départementales siègent également au sein du Conseil d'administration. Cette structuration assure une coordination et une cohérence des actions menées sur le territoire.

MAÎTRISE DU VARROA : UN PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE RENOUVÉLÉ

La lutte contre *Varroa destructor* demeure l'axe prioritaire d'intervention. La section apicole déploie un **Plan Sanitaire d'Élevage (PSE)** dont la validation a été renouvelée pour une durée de cinq ans auprès de la Commission pharmacie régionale. Ce dispositif encadre la délivrance des médicaments disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et structure la stratégie collective de lutte contre Varroa. Sur la campagne 2024-2025 : plus de 450 commandes ont été validées dans le cadre du PSE pour les traitements estivaux et hivernaux avec pour objectif :

- l'alternance des molécules afin de limiter l'émergence de résistances,
- le suivi de l'efficacité via l'évaluation de l'infestation résiduelle post-traitement,
- des visites sanitaires réalisées par les intervenants sanitaires en élevage (vétérinaires et techniciens sanitaires apicoles),
- la participation des apiculteurs à l'observatoire régional varroa.

Cette approche intégrée combine délivrance réglementée, surveillance épidémiologique et accompagnement technique.

Dans le prolongement de cette stratégie, la section apicole grâce à un partenariat avec les **magasins apicoles du département** est engagée dans la collecte des lanières usagées issues des traitements contre le varroa. L'objectif est de sécuriser la filière de gestion des déchets médicamenteux, renforcer les bonnes pratiques sanitaires, inscrire la lutte contre le varroa dans une démarche responsable sur le plan environnemental.



Récupération des lanières usagées organisée par le GDS44

COORDINATION DÉPARTEMENTALE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La pression exercée par le frelon asiatique à pattes jaunes représente un enjeu sanitaire et économique majeur pour la filière. La section apicole du GDS44 assure un rôle de pilotage départemental dans le cadre du **plan national de piégeage de printemps**, en coordination avec les structures apicoles réunies au sein du Collectif Frelon 44. L'analyse croisée des données de piégeage, de pression sur les ruchers et des opérations de destruction permet d'adapter les stratégies d'intervention à l'échelle locale.

FORMATION ET INNOVATION SANITAIRE

La section apicole organise chaque année une **matinée sanitaire départementale**, temps fort de diffusion des connaissances et de mise à jour technique. L'édition 2025 a accueilli **Bernard Sauvager**, autour du thème « **La génétique au service du sanitaire** ».

Cette intervention a permis d'aborder le rôle de la sélection et des critères génétiques dans l'expression de comportements hygiéniques, la tolérance au varroa, la robustesse et la résilience des colonies. Ces temps d'échanges participent au renforcement des compétences collectives et à l'intégration progressive des avancées scientifiques dans les pratiques de terrain.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE RENFORCÉE

Malgré un contexte évolutif, notamment l'arrêt de certaines aides régionales sur l'alternance médicamenteuse, la section apicole poursuit son engagement. Le développement des partenariats locaux et régionaux positionne le GDS44 comme un acteur structurant de la santé apicole départementale. Les projets à venir visent notamment le renforcement des actions de formation sanitaire, la consolidation des outils de surveillance, l'amélioration de la coordination territoriale face aux risques émergents. La section apicole du GDS44 s'inscrit dans une logique de santé collective et de responsabilité partagée. En fédérant professionnels et apiculteurs de loisirs autour d'objectifs communs, elle contribue à structurer durablement la prévention, la maîtrise des risques sanitaires et la résilience de la filière apicole en Loire-Atlantique.



Piège sélectif dans le cadre du déploiement du plan de piégeage

Bilan de deux années de banc d'essai de matériel de protection des ruches contre le Frelon Asiatique

Trois dispositifs de protection contre le Frelon Asiatique ont été testés pendant deux saisons, en 2024 et 2025, par des apiculteurs des Pays de la Loire. Ces tests ont été menés dans le cadre d'un projet d'échelle nationale par le réseau RESAPI (réseau des ADA et ITSAP). Les résultats de leur efficacité ont été variables suivant les saisons et les dispositifs.

Les dispositifs de protection des ruchers qui ont été testés se classent en deux catégories : les muselières et les harpes électriques. Ils sont tous disponibles en achat dans le commerce.

Les dispositifs de protection testés :

- La muselière "STOP IT"
- La muselière "Bumble Bee"
- La harpe sèche espagnole "Sanve" (D'autres types de harpes ont également été testés par le réseau des ADA dans le cadre de ce projet)

Les trois apiculteurs choisis ont des profils différents : une apicultrice en cours d'installation, un apiculteur amateur « éclairé » et un apiculteur professionnel.



Rucher Stop it

Ce type de test n'est pas, à proprement parler, une expérimentation mais un retour terrain, basé sur des témoignages d'apiculteurs ayant testé du matériel en conditions réelles. Ce type de test permet ensuite d'orienter les futures expérimentations du réseau.

La saison 2024 a été marquée par une pression frelon relativement faible sur la région alors qu'elle a été extrêmement forte en 2025. Cela a un impact direct sur l'efficacité de ces modes de protection.

LES MUSELIÈRES

Les muselières ont pour but de réduire le stress des colonies provoqué par les frelons en vol stationnaire devant les entrées des ruches. Les conclusions des apiculteurs ayant testé ces outils sont les suivantes :

- 2024 : grâce à la faible pression sur les colonies, la baisse du stress a pu être observée et une légère amélioration de l'état de colonies en vue de l'hivernage.
- 2025 : pas de réelle efficacité des muselières dans des conditions où la pression frelon était vraiment forte.
- L'utilisation de muselières ne semble pas pertinente économiquement.
- Ces dispositifs sont facilement intégrables dans les pratiques apicoles.

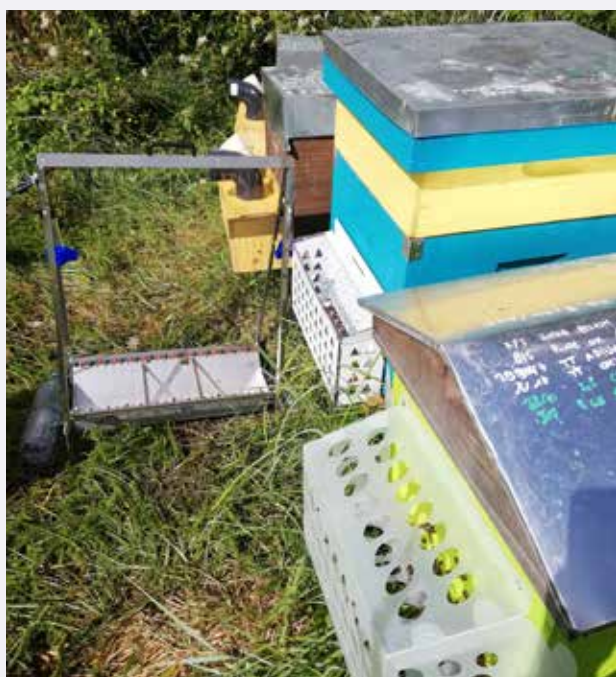
Muselière STOP IT

Avantages

- rapide à assembler (1 à 2 minutes)
- rapide à installer sur des corps en bois par simple agraffage (30 secondes)
- facilement empilables pour le stockage
- facilement adaptable avec une paire de ciseaux si des éléments particuliers gênent

Inconvénients

- demande à être testé sur du long terme pour la durabilité du plastique



Muselière Bumble Bee

Avantages

- matériaux et ensemble qualitatifs
- possibilité d'ajouter une portière pour fermer
- durable

Inconvénients

- coût relativement élevé (entre 25 et 50 euros)
- déballage et assemblage long (5 à 10 minutes)
- installation assez longue au rucher (3 à 5 minutes par ruche)



LES HARPES ÉLECTRIQUES

Les harpes électriques testées dans notre région sont des harpes sèches espagnoles de la marque SANVE. La particularité des harpes sèches est de ne pas avoir de bac de liquides destiné à noyer les frelons mais deux petites nasses en bouteille plastique dans lesquelles se dirigent les frelons une fois sonnés par l'arc électrique. Ces harpes peuvent également être placées ailleurs qu'entre des ruches en ajoutant un appât dans la zone située entre les fils.

Avec les harpes, en 2024, la pression s'est réduite rapidement sur le rucher les 3 premiers jours après l'installation. Il est important de disposer les harpes en dehors de la fenêtre de vol des



Les harpes sur le rucher

abeilles, ce qui n'est pas toujours simple, par exemple, sur les ruches palettisées aux 4 points cardinaux.

Nous avons aussi pu remarquer que les harpes pouvaient être abîmées par la chute des branches, ce qui arrive souvent à l'automne.

Le branchement en direct des harpes sur les panneaux photovoltaïques, a montré ses limites en 2023 par des ombrages de plus en plus long au fur et à mesure que la saison avançait. Cela a été résolu en 2025 par l'ajout de batteries de stockage tampon.



Montage Harpe SANVE

Avantages



- action immédiate,
- réduit la pression si elle n'est pas trop forte,
- est par exemple intéressant sur des ruchers d'élevage (forte valeur de reines...),
- construction d'assez bonne qualité.

Inconvénients

- prix du dispositif (entre 200 et 300 €),
- temps de montage très long pour ce modèle (2h à 2h30) avec le double de fils par rapport à un modèle standard,
- fragilité du matériel et surtout des fils,

- nécessite une assez bonne exposition au soleil,
- nettoyage régulier car les feuilles et glands qui tombent obstruent le système,
- nécessité de débroussailler régulièrement afin d'éviter que l'herbe ne soit en contact avec les fils et crée des faux-contacts,
- la question de la durabilité du matériel électrique exposé aux intempéries en période automnale se pose,
- révision nécessaire tous les ans.

Des fiches de synthèse nationales sont disponibles :

-  sur les muselières
-  sur les harpes

LES PERSPECTIVES

Ces dispositifs sont des outils parmi d'autres pour réduire la pression du Frelon Asiatique et non pas des « solutions miracles ».

L'usage de nasses coréennes à l'automne semble aussi une piste à suivre. Même si leur efficacité réelle n'a pas encore été étudiée, le résultat des captures est visuelle et donc quantifiable, une manière d'agir concrètement contre le frelon.

RESAPI va débiter dès 2026 de nouvelles expérimentations :

- pour déterminer le seuil de nuisibilité du frelon asiatique sur les colonies (impact sur la dynamique et la mortalité) ;
- pour l'optimisation du nombre de harpes à utiliser sur des ruchers professionnels en fonction du nombre de ruches et de leur disposition (en ligne, sur palettes...).

Alerte et mise en garde quant à l'arrivée de l'acarien *Tropilaelaps* sur le territoire national et au sein des colonies d'abeilles

Afin d'alerter les apiculteurs des Pays de la Loire sur le danger que représente l'acarien *Tropilaelaps* et souligner l'importance d'être attentif lors de vos achats d'abeilles hors France nous vous relayons ci-dessous un courrier publié par l'ANERCEA (Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevages Apicoles) en février 2026.

Le 4 février dernier, lors des Journées d'Étude de l'Anercea, organisées à Limoges, Sherali et Sherzod Suyarkulov, apiculteurs éleveurs en Ouzbékistan, ont exposé les dégâts colossaux engendrés par le parasite *Tropilaelaps* sur les cheptels ouzbeks. Une réalité qui a de quoi inquiéter les apiculteurs français et européens. La menace est aujourd'hui à nos portes ! Les régions les plus chaudes et sèches sont les plus favorables au développement du *Tropilaelaps*. Paquets d'abeilles et reines fécondées provenant des pays touchés seront les vecteurs de la transmission.

Le développement du *Tropilaelaps* est bien plus rapide que celui du *varroa*. Les stratégies de lutte mal connues ou insuffisantes engendreront une mortalité très rapide des colonies infestées. À ce jour, aucun traitement avec AMM n'est proposé, bien que la menace soit connue depuis plusieurs années.

Le contexte sanitaire apicole français est déjà très préoccupant ; beaucoup de nos collègues déplorent des pertes massives de colonies (frelon, *varroa*, pesticides, changement climatique...). Au printemps, de nombreux apiculteurs devront renouveler leur cheptel de manière importante. **L'Anercea recommande de bloquer les importations d'abeilles (reines, essaims et paquets d'abeilles) originaires en particulier des pays d'Europe de l'Est et autres pays d'Asie.** Ces échanges commerciaux sont dorénavant trop risqués pour l'ensemble de la filière apicole, mais aussi pour la production agricole, largement dépendante de la pollinisation assurée par nos abeilles.

Il est primordial de sensibiliser les acteurs de la filière (apiculteurs, groupements, fournisseurs, élus ...) à ce fléau pour bloquer de manière urgente son entrée sur le territoire en fermant nos frontières aux importations susceptibles de transporter le parasite.

L'Anercea revendique depuis toujours l'autonomie des apiculteurs dans leurs élevages et œuvre en ce sens par la formation visant à divulguer les savoirs nécessaires. Cette autonomie est plus que jamais nécessaire.

Nous devons nous mobiliser pour relayer cette recommandation d'une extrême importance et le plus largement possible dans tous les réseaux (ADA, GDSA, Syndicats, internet ...). « L'union fait la force ». Nous comptons sur vous !

Pour le conseil d'administration de l'Anercea,
SIGNÉ LES CO-PRÉSIDENTS DE L'ANERCEA



Un *Varroa* et un *Tropilaelaps*
(source : www.honeybeepests.org website)



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX PROJETS DE L'ADA PAYS DE LA LOIRE ?

N'hésitez pas à rejoindre l'une de nos commissions thématiques :

Formation • Installation • Communication • Économie et commercialisation • Élevage, sélection et conservation • Technique et sanitaire • Environnement, biodiversité et relation avec les agriculteurs



Pour s'inscrire, envoyer un mail à l'animateur de l'ADA Pays de la Loire : adapaysdelaloire@gmail.com en précisant la (ou les) commission(s) qui vous intéressent.

Retrouvez tous les numéros de l'Abeille libre :
www.adapl.org > Nos publications > Abeille libre



CONTACTER L'ADA PAYS DE LA LOIRE

Association pour le Développement de
l'Apiculture en Pays de la Loire

Adrian CHARTIN

Animateur ADA Pays de la Loire

✉ adapaysdelaloire@gmail.com

☎ 07 76 36 65 50

**NOUS NOUS DEVONS D'AVOIR
UNE AMBITION FORTE FACE AUX
ENJEUX DE L'APICULTURE DE DEMAIN.**



Les textes et les photos sont la propriété de l'ADA PL, tout droit de reproduction est interdit sauf mention contraire.

Mise en page : Com & Pic
Icônes, illustrations : Flaticon, Freepiks, Pixabay

